



*Au service  
des peuples  
et des nations*



With funding by the European Union



**WWF** *for a living planet*<sup>®</sup>

Gouvernance, Politique de Gestion des Ressources  
Marines et Réduction de la Pauvreté dans l'Ecorégion  
WAMER (Cap-Vert, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau,  
Mauritanie, Sénégal et Sierra Léone)

Rapport Annuel 2013

JANVIER 2014

## TABLE DES MATIERES

LISTE DES ACRONYMES .....	2
I. CONTEXTE DE L'ACTION ET RESUME.....	3
II. ACTIVITÉS RÉALISÉES EN 2013.....	4
Axe 1 : Réduire et/ou éliminer les impacts négatifs des modes de gouvernance et des politiques de gestion des ressources marines et côtières.....	5
Axe 2. Développer/renforcer des outils et des initiatives permettant une gestion durable des ressources marines et côtières dans l'écorégion WAMER.....	12
Axe 3. Renforcer les capacités de la Société Civile (ONGs, Organisations Professionnelles, réseaux de journalistes) et des parlementaires actifs dans la pêche et l'environnement .....	25
Axe 4. Promouvoir des activités génératrices de revenus et/ou de moyens de subsistance durables et respectueux de l'environnement .....	28
Axe 5 : Mettre en place et rendre opérationnel un mécanisme fonctionnel de coordination et de gestion du projet .....	32
<i>Changements dans la Gestion, Coordination, Suivi-Evaluation du projet</i> .....	32
<i>Suivi-Evaluation du projet</i> .....	34
III. VISIBILITÉ DU PROJET .....	35
IV. SYNTHÈSE DES RESULTATS OBTENUS.....	37
V. LES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES.....	50
VI. PERSPECTIVES ET PLAN DE TRAVAIL ANNUEL 2014 .....	51
Perspectives.....	51
Plan de travail annuel 2014.....	52
VII. CONCLUSION .....	52
VIII. ANNEXES .....	54

## LISTE DES ACRONYMES

APTE :	Assainissement Pêche Tourisme Environnement
CEDEAO :	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CSRP :	Commission Sous Régionale des Pêches
DUE :	Délégation Union Européenne
ENMO :	Equipe Nationale de Mise en Œuvre
FFEM :	Fonds Français pour l'Environnement Mondial
FIBA :	Fondation Internationale du Banc d'Arguin
GEF :	Global Environment Facility
INN :	Pêche illégale, Non déclarée, Non règlementée
OP :	Organisations Professionnelles
ONG :	Organisation Non Gouvernementale
PAN :	Plan d'Action National
PAE :	Plan d'Action Eco régional
PNUD :	Programme des Nations Unies pour le Développement
PRAO :	Projet Régional de gestion des pêches en Afrique de l'Ouest
PRCM :	Programme Régional de Conservation de la zone Côtière et Marine en Afrique de l'Ouest
PTA :	Plan de Travail Annuel
UE :	Union Européenne
UEMOA:	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UICN :	Union Mondiale pour la Conservation
WAMER :	West Africa Marine Eco-region
WWF :	World Wildlife Fund

## I. CONTEXTE DE L'ACTION ET RESUME

Les pays de l'écorégion WAMER qui sont la Mauritanie, le Sénégal, la Gambie, la Guinée Conakry, la Guinée Bissau, la Sierra Léone et le Cap-Vert font face à de nombreux défis de tout ordre concernant la gestion et la conservation de leurs ressources marines et côtières, la lutte contre la pauvreté et la recherche de la sécurité alimentaire des communautés côtières.

Ainsi, le PNUD, le WWF WAMPO et l'Association d'Aide au Développement (APTE) ont développé un projet d'une durée de quatre (4) ans qui porte sur la Gouvernance et les politiques de gestion des ressources marines et côtières afin de contribuer efficacement et de manière durable à la sécurité alimentaire et à la réduction de la pauvreté dans l'écorégion.

L'objectif général de ce projet dénommé « Gouvernance, Politique de Gestion des Ressources Marines et Réduction de la Pauvreté dans l'Ecorégion WAMER (Cap-Vert, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Mauritanie, Sénégal et Sierra Léone) » (GoWAMER) est de contribuer à la réduction de la pauvreté et au renforcement de la sécurité alimentaire des communautés côtières de l'écorégion WAMER. L'objectif spécifique est d'améliorer la gouvernance et de promouvoir l'adoption de bonnes pratiques en matière d'utilisation durable des ressources marines et côtières dans l'écorégion WAMER.

Par les thèmes qu'il couvre et par l'importance de sa zone d'intervention, ce projet suscite un intérêt certain pour les autorités des pays concernés tout comme pour les communautés côtières bénéficiaires. Ainsi, l'implication de l'ensemble des acteurs clés dans toutes les étapes de sa mise en œuvre et aux différentes échelles nationale et sous régionale est un impératif crucial. Dès lors, il importe de mettre en cohérence les synergies, d'harmoniser et de coordonner les interventions.

Ce rapport annuel fait le point sur la mise en œuvre du plan de travail 2013 tel qu'il avait été validé par le comité de pilotage en novembre 2012. Il décrit les principales activités menées et les résultats obtenus à l'échelle nationale et sous régionale, met en évidence les difficultés rencontrées et dresse des perspectives pour une mise en œuvre correcte du plan d'action éco régional révisé et validé en décembre 2013.

En 2013, le projet a réalisé des activités d'envergure régionale dont les résultats contribuent dans une large mesure à l'atteinte de ses objectifs.

Un groupe de travail sous régional de suivi de la gouvernance et de la cohérence entre les politiques de gestion des ressources marines et les stratégies de lutte contre la pauvreté a été mis en place. Sur la base de l'état de référence établi lors de cette première rencontre, le suivi de la gouvernance se fera à un rythme annuel.

Une campagne sous régionale de surveillance de pêche a été réalisée avec succès en collaboration avec la CSRP tandis que le dispositif de surveillance participative a été renforcé.

Des outils et des initiatives de gestion durable des stocks partagés et des ressources côtières dans l'écorégion WAMER ont été renforcés à travers l'élaboration de plans de gestion et l'organisation d'un atelier régional d'évaluation de l'efficacité de la gestion des AMP.

Le projet a apporté son concours pour (i) l'organisation d'ateliers de renforcement des capacités et des compétences de la Société Civile, des parlementaires et élus locaux, (ii) la mise en place d'une plate-forme d'échanges et de partages entre les femmes du secteur de la pêche artisanale en Afrique et (iii) la création de groupe de travail « Pêche et réduction de la pauvreté », composé de parlementaires et d'élus locaux, au Cap-Vert, en Gambie, en Mauritanie et au Sénégal.

En décembre 2013, le projet, en collaboration avec le PRCM, a octroyé un prix sous régional des initiatives innovatrices en matière de conservation de l'environnement et de création d'activités génératrices de revenus aux méritants.

Des résultats ont également été obtenus à l'échelle nationale mais pouvant impacter positivement sur les conditions de vie des populations locales de l'écorégion. Ainsi la radio communautaire de Cayar, au Sénégal, a été mise en place et inaugurée officiellement. Elle devrait contribuer à la promotion d'une pêche responsable, la conservation de l'environnement et les bonnes pratiques en matière de gestion durables des ressources marines et côtières.

La mise en place d'unités de stockage de poissons et l'installation de poissonneries dans les centres urbains en Mauritanie pour y améliorer la distribution et la vente des poissons et la valorisation des recommandations d'une étude au Sénégal pour un accès durable et soutenu des populations aux produits halieutiques à travers une meilleure connaissance de l'offre et de la demande représentent des études de cas particulièrement intéressantes pour la sous région dans une perspective de lutte contre l'insécurité alimentaire.

Les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du projet en 2013 sont notamment liées au retard de réactivité de certaines ENMO dans l'exécution des activités et dans la production des rapports techniques et financiers. Des recommandations fortes ont été ainsi émises, pour pallier à ces difficultés, par le Comité de pilotage du projet qui s'est réuni à Dakar le 4 Décembre 2013. Ces recommandations seront prises en compte dans la mise en œuvre du PTA 2014 approuvé par ce même Comité à la même période.

## II. ACTIVITÉS RÉALISÉES EN 2013

Les activités réalisées sont issues du plan de travail 2013. Elles sont exécutées directement au niveau régional par l'unité de coordination et au niveau national par l'entremise, dans chaque pays bénéficiaire, d'une Equipe Nationale de Mise en Œuvre (ENMO).

Chaque ENMO regroupe des experts des Directions de la pêche, de l'Environnement et de la Société Civile. C'est ainsi que chaque ENMO a signé une convention avec le WWF qui a servi de cadre d'exécution des activités programmées durant l'année 2013. Dés lors, les niveaux d'exécution des activités nationales conduites durant l'année 2013 sont variables d'un pays à un autre et dépendent de la date de signature de ladite convention. Dans ce cadre, il faut souligner le retard constaté au Cap-Vert pays avec lequel la convention n'a été signée qu'en octobre 2013 pour des raisons de lenteurs administratives.

Les activités à envergure régionale sont communes à plusieurs pays et sont sous la responsabilité directe de l'Unité de Coordination. Elles sont conduites en rapport avec les institutions sous régionales pertinentes (CSRP, PRCM, UEMOA, UICN, FIBA, ADEPA, REPAO) et les pays concernés, afin d'assurer la cohérence de la programmation. A ce niveau, il faut noter que certaines activités sous régionales ne couvrent pas nécessairement l'ensemble des six (6) pays, mais sont ciblées en tenant compte des spécificités existantes. Toutefois, l'harmonisation et la mise à niveau entre les six (6) pays sont les effets recherchés au terme de la mise en œuvre de l'activité.

En 2013, les activités éco-régionales exécutées sous la conduite de la coordination en rapport avec les membres du PRCM, en fonction de leurs avantages comparatifs sont : (a) la problématique de la lutte contre la pêche illégale (INN) en collaboration avec la Commission Sous Régionale des Pêches (CSRP) , (b) l'information et la sensibilisation du réseau des parlementaires en matière d'environnement en partenariat avec l'UICN, (c) le renforcement de l'efficacité de gestion des AMP avec la FIBA, (d) le renforcement des capacités de la société civile (organisations professionnelles, ONGs, réseaux de journalistes) avec l'ADEPA, (e) la gouvernance et la mise en cohérence des politiques avec le REPAO. L'état d'avancement au mois de Décembre 2013 de la réalisation de ces différentes conventions de partenariat est visible dans l'Annexe 9 de ce rapport.

Les résultats obtenus en 2013, conformément au plan de travail 2013 révisé et validé lors du dernier comité de pilotage, sont présentés suivant l'architecture du PAE révisé, c'est-à-dire par axe, chaque axe se divise en objectifs spécifiques, eux-mêmes caractérisés par plusieurs activités. Le niveau d'achèvement des activités par rapport aux indicateurs cibles est analysé par axe ou résultat, activités et indicateurs dans le présent rapport.

*Axe 1 : Réduire et/ou éliminer les impacts négatifs des modes de gouvernance et des politiques de gestion des ressources marines et côtières*

Les objectifs visés par le projet à travers cet axe stratégique sont de : (i) Améliorer la disponibilité et l'accessibilité des produits halieutiques dans l'écorégion, (ii) Améliorer les modes de transformation et la qualité sanitaire des produits halieutiques, (iii) Promouvoir l'aquaculture, et (iv) s'assurer d'une cohérence Eco régionale et d'un suivi de la gouvernance des politiques de gestion des ressources marines et côtières. Les activités menées dans le cadre de cet axe concourent ainsi à l'atteinte desdits objectifs.

En 2013, l'essentiel des activités conduites dans le cadre de cet axe stratégique sont orientées vers l'amélioration de la sécurité alimentaire au travers des trois enjeux que sont l'accessibilité, la disponibilité et la qualité des produits halieutiques. La disponibilité des produits halieutiques apparaît évidente au regard du littoral alors qu'à l'intérieur des pays, dans la plupart du temps, le produit transformé (fumé, salé-séché, fermenté, etc.) gagne les marchés locaux par le biais de plusieurs intermédiaires tels que transporteurs et mareyeurs. Au demeurant, l'offre du marché à l'intérieur des pays reste insuffisante et peu diversifiée pour permettre de garantir les besoins nutritionnels des populations. En effet, la mise à disposition demeure un frein majeur à une meilleure contribution des produits halieutiques à la lutte contre la pauvreté et à la sécurité alimentaires. Sur cette base, un des objectifs visé par le projet est de développer des actions afin d'améliorer cet approvisionnement du marché domestique, Eco régional et également vers les pays enclavés (Mali, Burkina, etc.) menacés d'insécurité alimentaire.

En outre, il existe aujourd'hui peu d'informations récentes sur la qualité sanitaire des produits halieutiques échangés sur le marché national et écorégional, alors que la qualité des produits exportés vers l'Europe est connue et vérifiée fréquemment. La qualité sanitaire des produits halieutiques destinés à la consommation locale ou à l'exportation est ainsi un objectif important de ce projet. Cet objectif s'attache à développer les modes de transformation et de conservation des produits halieutiques actuels d'une part et à améliorer les filières de distribution et de commercialisation d'autre part.

***Activité 1.1 : Réaliser une étude sur la qualité, la commercialisation et les filières de distribution des produits halieutiques.***

Une étude de capitalisation sur l'offre, la demande et les besoins de consommation effective des produits halieutiques a été menée au Sénégal par l'ENMO et avec le concours d'un Consultant national. L'objectif global poursuivi à travers cette étude est d'identifier les actions prioritaires à mener pour une gestion pérenne des pêcheries et un accès durable et soutenu des populations aux produits halieutiques, à travers une meilleure connaissance de l'offre et de la demande et dans une perspective de lutte contre l'insécurité alimentaire. Elle s'est basée sur une analyse rétrospective (2000-2011) et prospective (sur l'horizon 2020) de l'offre et de la demande des produits halieutiques. L'étude a conclu que la relance du secteur de la pêche maritime nécessite la levée des contraintes majeures qui entravent son développement, pour permettre une meilleure gouvernance du secteur apte à régénérer et conserver durablement l'offre de produits halieutiques. Ceci requiert la mise en œuvre de mesures dans le domaine de l'amélioration des connaissances sur les ressources halieutiques et de la gouvernance des pêcheries. Le rapport provisoire de l'étude est disponible et joint en annexe 1.

***Activité 1.2. : Améliorer les filières et les chaînes de distribution des produits halieutiques***

Cette activité a été menée par les ENMOs au niveau de certains pays comme la Guinée Bissau, le Cap – Vert et la Guinée.

En Guinée Bissau, des rencontres ont été tenues avec les bénéficiaires directs de la filière « pêche maritime » notamment les femmes transformatrices des produits halieutiques et les pêcheurs de Sao Vicente, de Cacheu et d’Orango. Ces différentes concertations ont permis de réactualiser la cartographie des interventions et d’identifier les possibilités de synergies afin d’éviter la duplication des activités. A Sao Vicente, les thématiques abordées ont porté sur l’exploitation et la transformation des coquillages, la commercialisation des produits et les besoins de renforcement des capacités. A Cacheu, et à Orango, les lignes d’intérêt ont porté sur les infrastructures de transformation des poissons, la surveillance des pêches et les activités génératrices de revenus. Des contacts ont été également pris avec d’autres acteurs notamment l’UICN, la FAO, et les ONGs et les différents projets.

En ce qui concerne le Cap-Vert, le projet a appuyé, vers la fin de l’année 2013, la conduite d’une étude pour l’amélioration des chaînes de distribution des produits halieutiques dans le pays. Cette étude sera finalisée au cours du premier trimestre 2014 et les recommandations formulées dans le plan d’action contenu dans ce rapport feront l’objet d’une planification et d’une mise en œuvre au cours de l’année 2014.

En Guinée Conakry, le projet GoWAMER a appuyé, en collaboration avec le « projet d’appui à l’amélioration de l’accès aux produits halieutiques de qualité », la réalisation de l’assainissement des débarcadères, de l’aménagement des étals de vente de poisson dans les principaux centres, de la distribution gratuite des bâches aux pêcheurs artisans afin de mettre fin au débarquement de poisson sur la plage et à même le sol pour la vente. L’exécution de ces activités a été confiée à une Société d’Assainissement locale. Le projet via l’ENMO a aussi appuyé le renforcement de capacité des acteurs par la tenue de formation en hygiène et qualité des produits.

***Activité 1.3 : Appuyer la mise en place d’unités de stockage et de conservation des produits halieutiques***

L’ENMO de la Mauritanie a mené cette activité en appuyant la mise en place de deux unités de stockage à Nouakchott et Nouadhibou ainsi que l’identification des poissonneries dans les principaux centres urbains pour soutenir leur ravitaillement.

Pour l’appui à la mise en place d’unités de stockage, il s’agit d’appuyer techniquement et financièrement la mise en place d’un dispositif de stockage et de distribution des produits de la pêche, en particulier ceux des petits pélagiques dans les deux grands centres urbains côtiers (Nouakchott et Nouadhibou). Dans ce cadre, deux (2) unités sont déjà identifiées avec l’appui de la Garde Côtes de Mauritanie (ancienne DSPCM) à savoir : MAURAL à Nouakchott et C&D à Nouadhibou. Ces unités disposent des capacités de stockage suffisantes et de la logistique



appropriée (400 tonnes chacune) pour un approvisionnement régulier des douze (12) poissonneries urbaines dont six (06) à Nouakchott et six (06) à Nouadhibou. Ce même dispositif a constitué un bon exemple de collaboration entre les gestionnaires du Projet, la Délégation à la surveillance et la Fédération Nationale des Pêches. Cette coopération sera matérialisée par un protocole d'accord entre les différents protagonistes : Gestionnaire du projet, Garde côte, Unité de stockage et poissonnerie péri urbaine.

Il s'agit à travers cette activité aussi de contribuer à la lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire dans les quartiers les plus pauvres à Nouakchott, par l'installation de poissonneries pour améliorer la distribution et la vente de poissons. En 2013, le Projet a participé à la quatrième opération de solidarité au profit des populations les plus démunies des quartiers périphériques de Nouakchott lancée avec l'appui des usiniers de la pêche artisanale. L'intervention de 2013 est venue en consolidation du réseau national des poissonneries qui se développe et s'élargit continuellement Elle bénéficiera à douze (12) regroupements de femmes travaillant dans six (6) poissonneries, créées dans les quartiers d'Elmina (Dar Ebeyda), Tarhil (secteur 16, 17 et 18), Dar Naim (Lemgheity et Letihadiya) de Nouakchott. Ces zones ont été choisies pour avoir le maximum d'impact sur les populations à faible pouvoir d'achat et nécessiteuses de produits halieutiques disponibles quotidiennement comme les petits pélagiques et accessibles à faible coût avec un prix moyen de 50 UM/Kg. De plus, les besoins en équipements et matériels de manutention du poisson dans ces poissonneries sont déjà identifiés.

***Activité 1.4 : Mettre en place un Groupe de travail sous régional annuel de suivi de la gouvernance et de la cohérence entre les politiques de gestion des ressources marines et les stratégies de lutte contre la pauvreté***

L'évaluation de la gouvernance des ressources marines et côtières de la sous-région a fait l'objet d'un groupe de travail sous régional afin d'établir une situation de référence de l'état de la gouvernance actuelle des ressources marines et côtières.



*Photo 1 : Les participants à l'atelier sous-régional de la gouvernance et de la cohérence entre les politiques de gestion des ressources marines et les stratégies de lutte contre la pauvreté.*

Ce groupe de travail sous-régional qui a regroupé les administrations responsables de la gestion des ressources marines, des ONGs, des Organisations Professionnelles de pêcheurs, des parlementaires, des journalistes et des experts de la lutte contre la pauvreté, a été organisé à Dakar les 28 et 29 mai 2013. Dans le cadre de la préparation de cette rencontre, une contribution nationale a été demandée aux différents pays sur la base d'une note technique produite et soumise aux différents pays.

La méthodologie (baromètre de la gouvernance) qui a été utilisée pour évaluer la gouvernance des ressources marines et côtières s'inspire fortement du baromètre de la gouvernance locale développée par Impact Alliance (PACT, Institut pour la démocratie en Afrique australe- IDASA, Organisation Néerlandaise de Développement- SNV).

Les travaux du groupe de travail ont permis de décrire, d'analyser et de comprendre les situations de la gouvernance et de la cohérence des politiques de gestion des ressources marines et les stratégies de lutte contre la pauvreté et enfin de formuler pour chaque pays des recommandations pour apporter les améliorations. L'utilisation participative de cet outil d'évaluation qu'est le baromètre, a favorisé le dialogue entre les différents acteurs, renforcé leurs capacités et établi une atmosphère de transparence et de perspectives fortes pour la bonne gouvernance du secteur dans l'écorégion WAMER.

L'analyse des résultats a permis :

- d'obtenir des mesures quantitatives des indicateurs de bonne gouvernance permettant une analyse comparative des différents pays de l'écorégion WAMER (Western African Marine Ecorégion) ;
- d'impliquer les différents acteurs dans la collecte, le traitement et l'analyse des informations ainsi que la formulation de recommandations visant à améliorer la gouvernance ;
- de formuler des recommandations permettant d'améliorer la gouvernance et la cohérence des politiques de gestion des ressources marines et les stratégies de lutte contre la pauvreté.

Le tableau suivant donne la synthèse des indices de gouvernance des ressources marines et côtières (IGMC) des pays de la sous-région calculés sur la base des critères décrits ci-dessous.

Critère 1 = Efficacité de la gestion des ressources marines et côtières,

Critère 2 = Transparence et respect de la loi et des règlements relatifs à la gestion des ressources marines et côtières,

Critère 3 = Responsabilité, participation et engagement des parties prenantes y compris la société civile dans la gestion des ressources marines et côtières,

Critère 4 = Equité par rapport au genre et aux groupes sociaux dans l'accès et la gestion des ressources marines et côtières,

Critère 5 = Cohérence entre les politiques de gestion des ressources marines et côtières et les politiques de lutte contre la pauvreté et de sécurité alimentaire

Pays	Critères	Total des sous-critères	Score du critère	Coefficient de pondération	Scores pondérés	IGRMC
	Critère 1	8,75	1,09	2	2,18	
<i>Mauritanie</i>	Critère 2	-2,7	-0,54	4	-2,16	
	Critère 3	0	0	4	0	IGRMC = 5.04/16/5 = 0,06
	Critère 4	6,25	1,25	2	2,5	
	Critère 5	2,5	0,63	4	2,52	
	<b>Total</b>	<b>14,8</b>	<b>2,43</b>	<b>16</b>	<b>5,04</b>	
	Critère 1	9,175	0,91	2	1,82	
<i>Sénégal</i>	Critère 2	3,61	0,72	4	2,88	
	Critère 3	11,29	2,25	4	9	
	Critère 4	3,07	0,76	2	1,52	
	Critère 5	2,25	0,56	4	2,24	
	<b>Total</b>	<b>29,395</b>	<b>4,48</b>	<b>16</b>	<b>17,46</b>	
	Critère 1	10	0,47	2	0,95	IGRMC = 5,67/ 16/5 = 0,07
<i>Cap Vert</i>	Critère 2	5	-0,22	4	-0,88	
	Critère 3	5	-1,6	4	-6,4	
	Critère 4	5	3	2	6	
	Critère 5	4	1,5	4	6	
	<b>Total</b>	<b>29</b>	<b>3,15</b>	<b>16</b>	<b>5,67</b>	
	Critère 1	2,87	0,35	2	0,7	IGRMC = 7,77/ 16/5 = 0,1
<i>Gambie</i>	Critère 2	2,36	0,47	4	1,88	
	Critère 3	2,25	0,56	4	2,25	
	Critère 4	1,6	0,32	2	0,64	
	Critère 5	2,25	0,56	4	2,25	
	<b>Total</b>	<b>11,33</b>	<b>1,91</b>	<b>16</b>	<b>7,72</b>	
	Critère 1	11	1,1	2	2,2	IGRMC = 4,48/16/5 = 0,07
<i>Guinée Bissau</i>	Critère 2	-3,4	-0,68	4	-2,72	
	Critère 3	4	0,8	4	3,2	
	Critère 4	2	0,4	2	0,8	
	Critère 5	1	0,25	4	1	
	<b>Total</b>	<b>14,6</b>	<b>1,87</b>	<b>16</b>	<b>4,48</b>	

	Critère 1	2	0,25	2	0,5	IGRMC =  12,52/16/5 = 0,16
<i>Guinée</i>	Critère 2	-3,15	-0,63	4	-2,52	
	Critère 3	3	0,75	4	3	
	Critère 4	9	1,8	2	3,6	
	Critère 5	8	2	4	8	
	Total	18,85	4,17	16	12,58	

Le tableau ci-dessous indique ainsi les indices de gouvernance des ressources marines et côtières des pays de la sous-région.

PAYS	IGRMC
Mauritanie	0,06
Sénégal	0,22
Cap Vert	0,07
Gambie	0,1
Guinée Bissau	0,07
Guinée	0,16

L'échelle d'évaluation de l'Indice de la Gouvernance Nationale des ressources marines et côtières (IGRMC) s'interprète selon le tableau ci – dessous.

Valeur	Performance de la gouvernance
+ 1	Parfaite
+ 0,75	Très bonne
+ 0,5	Bonne
0,25	Assez bonne
0	Neutre
- 0,25	Plus ou moins mauvaise
- 0,5	Mauvaise
- 0,75	Très mauvaise
- 1	Inexistante

L'analyse des résultats montre qu'en général, les indices sur la gouvernance et la cohérence des politiques au niveau sous régional sont faibles. A ce titre, des efforts doivent être faits à tous les niveaux pour une gestion durable des ressources marines et côtières. Ces efforts devraient porter sur la transparence dans la prise de décision, l'application de la réglementation et le renforcement de la participation de l'ensemble des parties prenantes. Sur la base de l'identification et de la priorisation des problèmes, des causes et des solutions envisagées, un plan d'action est proposé pour améliorer l'Indice de Gouvernance des Ressources Marines et Côtières.

Le groupe de travail a ainsi formulé des recommandations en direction de chaque pays pour améliorer la gouvernance. Le projet appuiera la mise en œuvre de ces recommandations.

Pays	Domaines à améliorer
Mauritanie, Sénégal Guinée-Bissau	Améliorer la transparence et l'application des lois et règlements Renforcer la cohérence entre les politiques de gestion des ressources marines et côtières et les politiques de lutte contre la pauvreté et de sécurité alimentaire
Cap Vert	Améliorer la transparence et l'application des lois et règlements Améliorer la responsabilisation, la participation et l'engagement de la Société civile et des pêcheurs dans la gestion des ressources marines et côtières
Gambie	Mieux prendre en compte les problèmes d'équité par rapport au genre et aux groupes sociaux dans l'accès et la gestion des ressources marines et côtières Améliorer l'efficacité de la gestion des ressources marines et côtières et en particulier des AMPs
Guinée	Améliorer l'efficacité de la gestion des ressources marines et côtières et en particulier des AMPs Améliorer la transparence et l'application des lois et règlements

Chaque année le même travail sera fait pour suivre les résultats et l'état de mise en œuvre des recommandations. A cet égard, le projet pourrait s'inspirer du projet de gestion durable de la mangrove au Sénégal, financé par la GIZ, qui a contribué à la formation d'une quarantaine d'acteurs locaux (association, GPF, bénévoles, élus locaux, etc.) à la gouvernance des ressources naturelles et la mise en œuvre de mécanismes consensuels et la gestion concertée.

Ces activités devraient permettre de développer la prise de conscience des acteurs étatiques et non étatiques de la sous-région sur l'importance de la bonne gouvernance pour atteindre une gestion durable des ressources marines et côtières. Le rapport de mise en place de ce groupe de travail se trouve en annexe 2.

### *Axe 2. Développer/renforcer des outils et des initiatives permettant une gestion durable des ressources marines et côtières dans l'écorégion WAMER*

Concernant ce deuxième axe stratégique du PAE révisé du projet, les activités mises en œuvre visent à : (i) Renforcer la gestion durable des aires marines protégées et des stocks surexploitées et (ii) Développer des plans de gestion durable des pêches et des écosystèmes marins et côtiers. Il s'agit, de développer un certain nombre d'activités et d'en analyser les effets.. Il convient donc de procéder à une évaluation des pratiques et politiques de pêche de manière à déterminer celles qui sont les plus efficaces tant sur le plan environnemental qu'économique et social, et dans un second temps de contribuer aux processus de gestion participative pour pallier l'inefficacité du système actuel. A ce titre, la cogestion apparaît comme un moyen de partager des responsabilités et les coûts entre le gouvernement et les

professionnels et d'introduire les mécanismes nécessaires pour faire face aux changements écologiques et économiques à venir, liés notamment aux changements climatiques. Par ailleurs, il ya lieu de prendre en considération les nombreux enjeux de gestion durable des pêcheries dans l'écorégion, à savoir : la pêche illégale, non déclarée non règlementée (INN), l'élaboration et la mise en œuvre des plans d'actions nationaux de la FAO, les mécanismes de financement durable des AMPS, la reconstitution des stocks surexploités, l'élimination des pratiques de pêche destructrices et des subventions dommageables à l'environnement (pour les pays qui attribuent de telles subventions comme le Sénégal).

***Activité 2.1: Analyser les problèmes institutionnels et les insuffisances des législations des pêches et des AMP dans l'écorégion WAMER et appliquer les solutions identifiées***

Avec le REPAO, le WWF a signé une convention qui porte sur l'analyse des problèmes institutionnels et législatifs qui peuvent entraver d'une part, une gouvernance efficace, participative, durable et cohérente des ressources marines et côtières et des AMP, et d'autre part d'identifier les actions à mettre en œuvre pour résoudre ces problèmes. Les objectifs spécifiques visés dans le cadre de cette étude sont :

- d'élaborer et valider les outils de collecte des données et informations permettant d'analyser les problèmes institutionnels et législatifs dans la gestion des ressources marines côtières et des aires marines protégées ciblées par le projet ;
- d'identifier les causes des problèmes y compris les forces et faiblesses des institutions et les solutions envisageables pour une conservation et une gestion durable des ressources marines et côtières et des aires marines protégées ;
- d'élaborer un plan d'action de mise en œuvre des solutions et recommandations pertinentes identifiées.

Cette analyse est basée sur une méthode qui permet comprendre et de cerner les différents enjeux dans les secteurs halieutiques. Elle est surtout un outil pour réformer la gouvernance de la pêche à partir de politiques publiques concertées et durables qui à la fois permettront d'atteindre les objectifs économiques, sociaux et environnementaux fixés à ce secteur. Cette analyse est construite à partir de quatre (4) niveaux :

- La cohérence de la politique nationale de pêche : la politique nationale de pêche doit être clairement définie avec une bonne conciliation des objectifs de création de richesses, avec la conservation et la gestion durables des ressources marines et côtières et la sécurité alimentaire. En outre, les interventions et pratiques dans le secteur de la pêche ne doivent pas être en contradiction avec les objectifs de la politique nationale de pêche. Par ailleurs, la politique nationale de pêche doit être opérationnalisée, suivie et évaluée.
- La cohérence des politiques sectorielles : il est important que la politique de pêche soit mise en cohérence avec les autres politiques sectorielles, notamment la politique environnementale.

- La cohérence des politiques sectorielles nationales de pêche à l'échelle régionale : il est clair que la pêche ne peut être gérée efficacement dans une approche nationale exclusive sans pour autant tenir compte des politiques de pêche des autres pays de la région avec lesquels ils partagent le même écosystème marin. C'est pourquoi, la mise en œuvre d'une approche éco-systémique exige le minimum de cohérence des politiques, pratiques et législations nationales dans la gestion des ressources marines et côtières.
- La cohérence des politiques avec les politiques et conventions internationales : il faut nécessairement que les politiques et réglementations de pêche soient mises en conformité avec les politiques et conventions internationales qui engagent déjà les Etats de la région.

La situation de référence de la cohérence des politiques dans la gestion durable des ressources marines et côtières dans l'écorégion WAMER est également abordée dans le cadre de cette convention. En effet, l'Union Africaine, le NEPAD, la CEDEAO et la CSRP ont adopté l'approche de la cohérence des politiques comme un outil de réforme de la gouvernance de la pêche afin de permettre à ce secteur d'atteindre les objectifs économiques, sociaux et environnementaux qui lui sont assignés.

Les études réalisées en 2013 pour le compte du projet GoWAMER ont permis de dresser la situation de référence sur la cohérence des politiques de gestion durables des ressources marines et côtières dans chaque pays bénéficiaire du projet (Annexe 3). Ces résultats feront l'objet d'un plan d'action sous régional dont les actions prioritaires seront conduites en 2014. Les recommandations issues du rapport sont :

- la nécessité pour le projet GOWAMER de rendre disponible la situation de référence et les termes de référence des comités nationaux de suivi de la cohérence auprès des différentes parties prenantes nationales et qu'à partir d'un plan de travail annuel les indicateurs de suivi de la cohérence soient renseignés et les mesures d'amélioration adaptées ;
- d'appuyer les pays bénéficiaires du projet et à l'instar du Cap Vert qui dispose d'un système de suivi-évaluation des politiques sectorielles coordonné par la Direction du Plan du Ministère des Finances, les départements ministériels à mettre en place un point focal chargé du suivi des indicateurs et faciliter leur prise en charge dans le cadrage macro-économique global des politiques sectorielles et des objectifs à atteindre. Le comité de suivi de la cohérence des politiques dans les secteurs halieutiques est un mécanisme assez innovateur qui apporte un « plus » qu'est la participation des acteurs et de l'ensemble des parties prenantes dans la définition, le suivi et l'évaluation des politiques publiques. En plus, le comité un moyen pour faciliter l'appropriation des politiques publiques par les citoyens.
- Par ailleurs, le projet doit conduire à travers le plan d'action sous régional un travail de sensibilisation et de lobbying auprès des autorités ministérielles des pays respectifs pour les convaincre de la nécessité et de l'utilité de mettre en place le comité de national de

suivi de la cohérence des politiques dans les secteurs halieutiques. En effet, malgré la bonne compréhension que certaines autorités ont du sujet de la cohérence des politiques et leur volonté de travailler de façon inclusive dans la gestion du secteur de la pêche, quelques réticences peuvent être notées sur la mise en place de ce comité qui est parfois perçu comme un nouveau cadre de concertation parmi tant d'autres. Pour y parvenir il faut que les autorités comprennent les enjeux de la cohérence des politiques de pêche dans le pays et à l'échelle régionale et qu'elles soient convaincues que les indicateurs de suivi de la cohérence permette d'instaurer une nouvelle forme de gouvernance participative et de réforme durable de la politique de pêche.

***Activité 2.2. Appuyer l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'aménagement et de gestion des pêcheries de surexploitées***

L'analyse de la situation des principaux stocks exploités en Mauritanie et au Sénégal et des différentes initiatives en cours dans ces deux pays a permis de retenir les stocks de Sardinelles, de Courbine et de Mulet communs à ces deux pays pour l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'aménagement et de gestion.

Ainsi en 2013, le projet GoWAMER, a appuyé l'élaboration et/ou la mise en œuvre de scénarios/options d'aménagement de la filière Sardinelle au Sénégal et en Mauritanie particulièrement en collaboration avec le projet COMFISH/USAID et la CSRP qui ont capitalisé d'importants acquis dans ce domaine.

Par ailleurs, en relation avec le Projet d'Appui à la gestion de la Pêche artisanale transfrontalière (PARTAGE), le projet a validé et conduit un plan d'action pour aboutir, de façon participative, à des options d'aménagement des stocks de courbine et de mullet au Sénégal et en Mauritanie. Ce plan d'action a fait l'objet d'un contrat de partenariat avec l'IUCN basé en Mauritanie responsable de la mise en œuvre du projet PARTAGE.

Pour 2013, ce processus qui se poursuit en 2014 devra être accompagné d'un renforcement de capacités des acteurs. Un premier rapport est produit. (voir annexe 4) Les recommandations qui y sont formulées seront prises en compte dans la finalisation des plans d'aménagement dans chacun des deux pays ;

***Activité 2.3. Identifier, documenter et appuyer les bonnes pratiques de pêche durable dans les AMP***

Dans le cadre de cette activité, une étude de cas a été réalisée à Cayar notamment sur le modèle de gestion des ressources halieutiques. Cette étude de cas a permis de mettre en lumière le processus, les acteurs, les mesures de gestion, les points forts et les faiblesses et contraintes, les facteurs cruciaux de réussite et les leçons/enseignements tirés. Les principaux résultats sont :



- La création d'un système communautaire des ressources halieutiques unique au Sénégal par le Comité de Pêche de Cayar (CPC) ;
- La limitation des captures (plafonnement des mises à terre) : la régulation des débarquements par la mise en place d'un système de quotas ;
- La valorisation des captures et des débarquements par l'institutionnalisation d'un prix plancher négocié en début de saison entre les mareyeurs et les pêcheurs membres du CPC ;
- La protection de l'environnement côtier et marin ;
- La conduite d'actions sociales au profit de la communauté.

Cette étude de cas fait l'objet de l'annexe 5.

***Activité 2.4. Appuyer financièrement et technique la maintenance des Dispositifs de Concentration de Poissons (DCP)***

En 2013, le projet a appuyé techniquement et financièrement la gestion et la maintenance des DCP de Porto Mosquito et Cidade Velha au Cap-Vert. En effet, la gestion durable des ressources halieutiques fait appel à plusieurs méthodes et outils comme les AMP et les récifs artificiels. Au Cap-Vert, ces récifs artificiels sont connus sous le nom de DCP, c'est-à-dire, Dispositif de Concentration de Poisson. Le pays capitalise une bonne expérience dans ce domaine et l'appui du projet sera poursuivi et élargi en 2014 en relation avec les communautés bénéficiaires.

***Activité 2.5. Evaluer l'efficacité de gestion des Aires Marines Protégées appuyées par le projet***

L'atelier d'évaluation de l'efficacité de gestion des AMPs a eu lieu à Dakar du 26 au 27 août 2013, selon la Méthode d'évaluation rapide et d'établissement des priorités de gestion des Aires Protégées (RAPPAM). Il a regroupé une trentaine de participants représentant 23 AMP de la sous région (Mauritanie, au Cap Vert, au Sénégal, Gambie, Guinée Bissau et Guinée).

Les données recueillies, sur la base d'un questionnaire, ont fait l'objet d'un traitement minutieux qui permis d'examiner les questions de planification, de disponibilité de moyens, de procédure de fonctionnement et d'acquisition de résultats à l'échelle de la sous-région.

Globalement, les indicateurs relatifs à la question de l'efficacité de gestion ont été actualisés par rapport à des études antérieures. Des progrès ont été constatés sur les questions de planification et de processus alors que des faiblesses demeurent sur la disponibilité de moyens (infrastructures, personnel et financier) et l'acquisition de certains résultats.

Cette situation globale n'est pas identiquement constatée. Il y a une catégorie d'AMPs pour lesquelles la situation est nettement en progrès (plus de 52% des AMPS) alors qu'une petite moitié montre des insuffisances remarquables en ce qui concerne cette efficacité de gestion. Certains pays (Mauritanie et Guinée le Cap Vert et dans une moindre mesure Guinée Bissau)

sont en situation plus favorable que d'autres en matière d'efficacité de gestion ; par contre les deux autres pays (le Sénégal et la Gambie) sont dans une situation moins favorable et se retrouvent en deçà des attentes, même si quelques exceptions y sont observées : Bamboumg (Sénégal) et Tanji (Gambie).

Le bilan de l'évaluation permet d'apporter des éclairages sur des décisions stratégiques que les Etats et leurs partenaires vont être amenés à prendre pour consolider les progrès enregistrés et apporter des améliorations dans les domaines où les faiblesses peuvent être corrigés, notamment en matière d'infrastructures, de personnel et de financement. Le rapport final de l'étude RAPPAM est disponible Annexe 6. Le tableau ci-dessous synthétise les résultats obtenus lors de cet exercice.

Total efficacité de gestion (valeurs moyennes)	PN Banc d'Arguin	PN Diawling	AMP Santa Luzia	AMP Saint Louis	P N Langue de Barbarie	AMP Cayar	PN Iles Madeleine	RN Popenguine	AMP Joal-Fadiouth	P N Delta du Saloum	AMCP Bamboung	AMP Abéné	NIUMI NATIONAL PARK	Tanbi Wetland National park	Tanji/Karinti Bird Reserve	Baobolong Wetland Reserve	Tarrafes do Rio Cacheu (PNIC)	P N de lac de Cufada	P N des grandes îles Orango	AMCP Iles d'Urok	P N Marinho Joao Vieira e Poilao	Tristao et Alcatraz	Iles de loos	Moyenne	
Planning (Objectifs, sécurité, plan du site)	3	3	3	3	3	3	2	3	3	3	3	3	2	2	2	2	3	3	2	3	3	3	3	3	3
Moyens (personnels, infrastructures, financements)	2	1	3	1	2	1	1	2	1	1	2	1	1	2	3	1	2	2	2	2	3	2	2	2	2
Processus (Planification de gestion, prises de décision, recherche)	4	4	5	3	3	3	2	3	4	4	4	3	2	2	3	2	4	4	3	4	4	4	4	4	3
Résultats globaux de l'efficacité de gestion	2	2	2	1	1	2	1	2	2	2	2	2	1	2	2	1	2	2	2	3	2	2	2	2	2
Total (valeurs moyennes)	11	10	13	8	9	9	6	10	10	10	11	9	6	8	10	6	11	11	9	12	12	11	11	10	

Tableau 1: Résultats de l'évaluation de l'efficacité des AMP (2013)

Valeur en dessous de la moyenne

Valeur moyenne : ensemble AMP

Parallèlement à cette évaluation et notamment dans le cadre du renforcement de capacité des personnels des AMP au Sénégal, le Coastal Recherche Center/University of Rhodes Island (USA), les projets USAID/COMFISH et UE/PNUD/WWF GoWAMER ont effectué des missions de terrain suivies d'un atelier national du 1er au 12 juillet 2013 à Dakar pour examiner les possibilités de conduire une évaluation des ressources humaines en charge des AMP au Sénégal en conformité avec la grille de certification des professionnels des AMP en Afrique de l'Est (WIO-COMPAS).



Photo 2 : Participants à l'atelier national sénégalais sur les possibilités d'évaluation des ressources humaines en charge des AMP.

Durant l'atelier, une description des trois niveaux de formation et de professionnalisation a été faite. De plus, les questions liées (i) à l'organisation, (ii) aux processus et (iii) aux performances des ressources humaines ont été aussi abordées.

A l'issue de l'atelier, des recommandations ont été formulées :

- Examiner de manière critique chaque programme de développement des ressources humaines des organismes impliqués dans la gestion des AMP à des fins d'amélioration ; l'objectif étant de s'assurer que dans chaque organisme, le potentiel de performance de leur personnel soit évalué, que le personnel soit motivé et fasse partie d'un système qui fonctionne correctement ;
- Tester le système de développement des ressources humaines basé sur le concept de la certification avant son intégration au niveau national ;
- Appliquer, au cours d'une phase pilote au Sénégal le programme de certification WIO-COMPAS jusqu'à ce qu'un système équivalent soit mis en place ;
- Développer un plan de partenariat entre les AMP et les projets gouvernementaux et des partenaires au développement dans la situation présente et dans le long terme.

### ***Activité 2.6. Renforcer le dispositif de surveillance participative dans les AMP***

En 2013 ; les activités de surveillance participative des AMP ont été réalisées à travers les ENMO.

Au Sénégal, l'appui des 3 AMP ciblées par le projet (Joal-Fadiouth, Cayar et Saint Louis) portait sur :

- un renforcement d'au moins 3 sorties en patrouille maritime pour assurer une densification des opérations de surveillance des zones de restriction (au total 40 patrouilles en mer sont réalisées) ;
- une meilleure surveillance participative avec une prise en charge des surveillants et;
- une meilleure protection de la limite côtière et le suivi des zones sensibles (sites de pontes de tortues, oiseaux, etc.).

En Guinée Bissau, dans le but d'améliorer le dispositif de surveillance des quatre AMP impliquées dans le projet, une évaluation des besoins en termes de moyens a été réalisée. Un listing du matériel nécessaire a été fait et un appel d'offre lancé. Mais les moyens exigibles pour ce type d'activités dépassent les montants mis à leur disposition. Toute la procédure de sélection a été respectée et la documentation pour un paiement direct par la coordination a été sollicitée et réalisée. La livraison du matériel est en cours.

En Mauritanie, pour l'établissement d'un état actualisé sur le niveau des pratiques de la pêche INN auprès de la DSPCM, un consultant national en socio économie des pêches travaille déjà avec le responsable à la GCM et en étroite collaboration avec les différentes section des Fédérations de Pêches pour produire un rapport sur ce sujet. Suite à la validation de ce rapport, le Plan d'Action National de lutte contre la pêche INN a été actualisé et validé dans la dernière semaine de juillet 2013.

Concernant les activités de surveillance participative dans les pays bénéficiaires, une convention de partenariat et de coopération a été signée avec la CSRP pour conduire des activités de surveillance participative sous forme d'ateliers nationaux de renforcement de capacités des acteurs impliqués dans les zones côtières protégées et dans les AMPs situées dans l'espace maritime sous juridiction des Etats membres.

***Activité 2.7. Mettre en place et soutenir un réseau sous régional de radios communautaires qui vulgarisent les meilleures pratiques de pêche***

Dans la préparation de la mise en route de la radio de Cayar, un consultant a été recruté pour faire un business plan ainsi que le listing du matériel requis. A la suite de cette étude, deux phases ont été identifiées comme cruciales pour faciliter les interventions sur site :

- phase 1 : Isolation phonique, mise aux normes TGBT, et étanchéité du bâtiment dédié à la radio sis à Cayar ;
- phase 2 : Achat équipements et installation.

Les appels d'offres concernant ces deux phases ont été publiés, les offres dépouillées avec l'appui d'un consultant conseil qui a accompagné tout le processus de la mise en route de la

radio. Les entretiens avec les prestataires ont été faits ceux et qui ont été retenus ont réalisé les contrats dans les délais et les travaux sur site ont été réceptionnés.



Salle de diffusion



Studio ON AIR

Photo 3 : Salles et matériels acquis pour la radio de Kayar

Le personnel de la radio (Directeur, gardien et animateurs) est recruté selon les procédures retenues et la radio a été inaugurée le 16 décembre 2013 sous la présidence du Ministre chargé de la communication des partenaires techniques et financiers du PNUD, de l'UE, des responsables de la collectivité locale, maire et notables en présence des partenaires du PRCM de l'USAID/COMFISH.

Il faut également noter que en 2013, une activité d'identification des radios communautaires de la sous-région a été entamée (20 radios identifiées) en perspective de mettre en place un réseau de radios communautaires dans l'écorégion.

#### ***Activité 2.8. Appuyer et/ou initier des actions visant à lutter contre la pêche illicite (INN)***

Dans le cadre de la mise en œuvre des projets (i) « Renforcement de la Coopération Sous Régionale pour le Suivi, Contrôle et la Surveillance (SCS) des activités de pêche dans la zone de la Commission Sous Régionale des Pêches (CSRSP) », financé à travers le 9<sup>ème</sup> FED, et (ii) « Gouvernance, politiques de gestion des ressources marines et réduction de la pauvreté dans l'Écorégion WAMER (Mauritanie, Sénégal, Gambie, Guinée-Bissau, Guinée, Sierra Leone et Cap-Vert) », exécuté par le WWF-WAMPO, la CSRSP, à travers son Département de Surveillance des pêches, a planifié et conduit, du 1<sup>er</sup> au 05 Septembre 2013, une importante activité opérationnelle sous régionale dénommée « Campagne sous régionale de surveillance des pêches ».

A travers une mise en synergie de ces deux projets, cette campagne sous régionale baptisée « Tempête en mer » a été organisée sous forme d'une opération de surveillance maritime et d'activités d'inspection à quai dans les ports de pêche industrielle et artisanale. La surveillance maritime a couvert la zone maritime comprise entre la frontière Nord de la Gambie et la frontière Sud de la Sierra Leone. Elle correspond à l'organisation d'une campagne de surveillance au niveau sous régional.

L'objectif principal de la campagne sous régionale était de contrecarrer la pêche INN dans la zone CSRP par la traque des navires de pêche INN, notamment les navires étrangers, qui profitent souvent des faiblesses du dispositif de surveillance de la sous-région pour exercer des activités illégales. Le rapport de cette campagne sous-régionale de surveillance des pêches est joint en annexe 7.

La campagne sous régionale a permis de :

- inspecter à quai 613 embarcations de pêche artisanale et d'en arraisonner 35 pour divers motifs ;
- inspecter à quai 15 navires de pêche industrielle ;
- détecter en mer 215 chalutiers, d'en identifier 113, d'en contrôler 83 et d'en arraisonner 02 tous dans la ZEE de la Guinée, pour obstruction de mailles et maillage non conformes.



Photo 4 : Réunion de débriefing de la mission de surveillance de pêche « Tempête en mer »

Concernant les activités spécifiques liées à la gestion de la capacité de pêches dans les pays bénéficiaires, un atelier régional a été organisé à Dakar. Des recommandations ont été formulées à l'issue de cet atelier (Annexe 8). Le Sénégal a mis en œuvre certaines recommandations de l'atelier notamment :

- la mise en place d'un comité technique piloté par la Direction des Pêches Maritimes (DPM) avec la participation de toutes les structures nationales et les acteurs à la base, les organisations des pêcheurs et des industriels et les projets par note de service n° 0822 en date du 12 juin 2013.



- la délimitation du champ de compétence du comité : ce comité est chargé d'examiner et de proposer au Ministre, toute initiative visant à améliorer la gestion des pêches dans la ZEE Sénégalaise.

Une réunion du comité élargie à différents experts nationaux et étrangers a permis d'examiner la question sur la capacité d'intervention du Sénégal pour faire face à l'urgence de la pêche INN et des complicités nationales, régionales et internationales qui favorisent son expansion. Les données présentées font état d'une capture INN industrielle égale aux captures officielles déclarées pour toute la pêche sénégalaise, d'où, l'intérêt d'affiner cette question au plus haut niveau pour lui trouver une solution. La même démarche est recommandée pour les autres pays de la sous-région.

***Activité 2.9. Mettre en place /renforcer, au niveau national et sous régional des cadres encourageant les différents acteurs à planifier et à mettre en œuvre leurs activités de manière conjointe***

Cette activité a démarré avec la tenue à Dakar (22 et 23 août 2013) d'un atelier sous régional regroupant outre les administrations des pêches partenaires du projet, les acteurs de la pêche artisanale et de la société civile, en collaboration avec « l'Alliance pour une pêche durable au Sénégal ».

Cette rencontre a permis des échanges d'expériences sur les cadres de concertations dans les différents pays (Mauritanie, Sénégal, Cap Vert, Guinée, Guinée Bissau et Gambie) d'une part et l'identification des besoins en termes d'appui pour les cadres existants (Sénégal, Cap Vert et Mauritanie) et en termes de création pour la Gambie, Guinée et en Guinée Bissau. Par ailleurs, la rencontre s'est penchée sur les besoins liés à la promotion de groupe thématique de bailleurs de fonds (pêche et environnement) pour la planification d'activités conjointes comme au Sénégal.



Photo 4 : Cérémonie d'ouverture de l'atelier de renforcement des cadres de concertation des pêches dans l'écorégion WAMER (Dakar)

La mise en œuvre du plan d'action issu de cet atelier a permis la création de l'Alliance/Gambie, dénommée « National Platform for Sustainable Fisheries and Management », avec l'adoption des projets de statuts et règlement intérieur et l'élection des membres des différents organes tels que le Bureau exécutif et le comité techniques. Le processus pour la reconnaissance officielle est en cours d'achèvement. La mise en place des cadres en Guinée et en Guinée Bissau n'a pas été réalisée pour des raisons de calendrier et de disponibilité des acteurs impliqués au niveau local.

Au Cap-Vert et Mauritanie, les cadres existants ont été appuyés à travers les ENMO pour l'adoption de leur plan d'action à conduire en 2014. Il s'agit d'ADAD/ROPA pour le Cap-Vert et de APPEL pour la Mauritanie.

Au Sénégal, « l'Alliance pour une pêche durable » a bénéficié d'un appui financier pour la mise en œuvre de son programme de travail 2013 à travers les causeries café relatives aux problématiques de la gouvernance locale des pêches avec les Conseils Locaux de pêche Artisanale, les Comités Locaux de pêcheurs et le CNCPM. D'autres thématiques comme la place de la femme dans le secteur de la pêche ainsi que l'aménagement et l'évaluation des stocks pour la gestion durable et les droits d'usage.

Ces appuis techniques et financiers aux différents cadres de concertation existants ou créés ont permis d'améliorer leurs capacités à influencer la gouvernance et les politiques de gestion durable des ressources marines et côtières dans l'espace WAMER.

#### ***Activité 2.10. Identifier et mettre en place des mécanismes de financement durable des AMP au Sénégal***

Le financement pérenne des AMP reste un problème majeur dans les pays en développement et les ressources généralement disponibles dépendent des projets et des bailleurs de fonds internationaux. En effet, à la fin de tels projets, de nombreuses AMP se sont ensuite effondrées puisqu'elles ne disposent pas de mécanismes de financement viables pour assurer au minimum les coûts de fonctionnement. Dans la plupart des cas, les autorités sénégalaises n'ont pas pu suppléer les projets ou programmes pour assurer un fonctionnement correct des AMP et encore moins les coûts d'investissements supplémentaires requis. Les taxes et recettes, quand elles sont possibles et les autres revenus éventuels liés au tourisme ne suffisent généralement pas à assurer toutes les dépenses de fonctionnement.

Les AMP du Sénégal, à l'exception de celle de Bamboung, ne disposent d'aucune source de financement propre capable de leur garantir une autonomie financière durable. En effet, la garantie de disposer des ressources financières suffisantes est vitale si l'on souhaite que les



AMP continuent à fournir des bénéfices et jouer leur rôle de conservation de la biodiversité et de gestion durable des ressources naturelles..

L'étude en cours de finalisation vise à déterminer la faisabilité technique et financière d'un mécanisme de financement durable pour les AMP du Sénégal. Il s'agit de réaliser une analyse critique et une évaluation de la durabilité des mécanismes de financement existants par :

- une analyse de la situation financière et des modes de financement du réseau d'AMP du Sénégal (origines, principes de fonctionnement, contribution au fonctionnement, durabilité) ;
- une analyse comparative entre les mécanismes de financement des AP/AMP du Sénégal avec celles du RAMPAO et au niveau international (Quels mécanismes fonctionnent, où et pourquoi ? Lesquels ont été appliqués au Sénégal, fonctionnent-ils, pourquoi? Quels mécanismes pourraient être transférés au Sénégal ?) ;
- Identifier les modes d'analyse et d'évaluation de la durabilité des mécanismes de financement inventoriés.

Les résultats de l'étude seront partagés avec les autorités sénégalaises chargées de la pêche et de l'environnement, les partenaires techniques et financiers et les recommandations prioritaires seront appuyés par le projet.

***Activité 2.11. Appuyer l'élaboration d'une stratégie de fundraising et la collecte de fonds (capitalisation) pour la Fondation BioGuinée***

Le projet a financé la participation de l'IBAP au Congrès Mondial sur les Aires Marines Protégées (IMPAC 3) tenu du 21 au 26 octobre 2013 à Marseille (France). Cet événement mondial a permis à l'IBAP de rencontrer et de discuter avec des bailleurs potentiels pour le financement de la Fondation Bioguinée notamment le Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM), la fondation MAVA, l'Agence Française de Développement (AFD), le Fonds Mondial pour l'Environnement (FEM) et l'Agence Espagnole de Coopération Internationale (AECID).

Le projet a permis également la participation de l'IBAP au Forum du PRCM tenu à Dakar du 26 au 29 novembre 2013 au cours duquel il a rencontré certains bailleurs pour le financement de la Fondation BioGuinée.

A la suite de ces différentes rencontres et concertations, l'IBAP a prévu de tenir dans la semaine du 17 au 21 Février 2014 à Bissau la réunion des partenaires et bailleurs, qui sera suivie de la réunion du Conseil d'Administration de la Fondation BioGuinée, du Conseil Consultatif de la Fondation et de l'atelier de planification stratégique de l'IBAP.

***Activité 2.12. Appuyer le processus de création d'un mécanisme de financement durable au Sénégal en s'inspirant de l'expérience de la Fondation BioGuinée (Guinée Bissau)***

Compte tenu du retard accusé dans la recherche d'un consultant et la conduite de l'étude, cette activité n'est pas encore réalisée. Sa mise en œuvre s'appuiera sur les résultats de l'étude, après une analyse comparative des mécanismes de financement au niveau national, régional et international. Le Consultant proposera ainsi un mécanisme adapté au contexte du Sénégal et qui sera appuyé par le projet GoWAMER. A cet effet, le consultant mettra à profit l'initiative de la Fondation Bio-Guinée. Le mécanisme proposé sera discuté et validé lors d'un atelier national impliquant tous les acteurs concernés.

***Axe 3. Renforcer les capacités de la Société Civile (ONGs, Organisations Professionnelles, réseaux de journalistes) et des parlementaires actifs dans la pêche et l'environnement***

En adoptant ce troisième axe stratégique, le projet a pour objectifs d'accroître la capacité d'influence politique de la Société civile et des parlementaires actifs dans la gestion des ressources marines et côtières et de l'environnement.

***Activité 3.1. Doter les réseaux d'ONGs, d'Organisations Professionnelles, de journalistes, des collectivités locales et des parlementaires actifs dans la pêche et l'environnement de moyens et d'outils permettant de mieux influencer les politiques***

Pour améliorer la bonne gouvernance du secteur des pêches et de l'environnement, le projet poursuit le soutien technique et organisationnel à la plateforme des quinze (15) ONGs actives dans la gestion durable des ressources maritimes et mises en place avec l'appui du WWF et de l'Université de Wageningen WUR. Ce soutien a permis l'obtention de résultats bien appréciés aussi bien sur le plan de la fonctionnalité de la Plateforme que le renforcement du dialogue entre les acteurs, en particulier avec les autorités nationales et sous régionales. Pour ce faire, différents accords ou conventions de partenariat ont été signés entre le WWF - WAMPO et des Institutions opérant dans la zone WAMER (West Africa Marine Ecorégion) à savoir :

- L'Association Ouest Africaine pour le Développement de la Pêche Artisanale (ADEPA) et;
- Le Programme de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature au Sénégal (UICN-Sénégal).

Ces accords ou conventions de partenariat sont fondés sur la mise en profit des avantages comparatifs de chaque ONG ou organisation contractante. Les résultats obtenus de la mise en œuvre des activités planifiées à travers ces Accords / sont repris dans le tableau figurant en annexe 9.

Ainsi, le Programme UICN-Sénégal a développé des activités de renforcement des capacités du réseau régional des parlementaires et élus locaux de l'espace PRCM dénommé : Alliance des

Parlementaires et Elus locaux pour la protection du littoral ouest-africain (APPEL) et des réseaux nationaux.

Il s'agit de l'organisation d'ateliers nationaux dans les cinq pays que sont le Cap-Vert, la Gambie, la Guinée Bissau, la Mauritanie et le Sénégal. Les objectifs escomptés de ces différents ateliers sont : (i) Renforcer les capacités et compétences des élus sur les défis auxquels est confronté le secteur de la pêche et les solutions politiques et législatives à mettre en œuvre afin que cette activité continue à contribuer à la sécurité alimentaire des populations du littoral et à la réduction de la pauvreté, et (ii) Mettre en place des groupes de travail nationaux sur la pêche et la réduction de la pauvreté ainsi que l'adoption de plans d'action.

Au Sénégal<sup>1</sup>, les thématiques abordées ainsi que les différentes recommandations issues des discussions ont porté sur le rôle des parlementaires à faire face aux défis de la bonne gouvernance des pêches et de la sécurité alimentaire.

Pour la Gambie, l'atelier national de renforcement de capacités des parlementaires et élus locaux s'est tenu à Banjul les 8 et 9 octobre 2013 autour des thèmes spécifiques : « Pêche et réduction de la pauvreté, Pêche INN<sup>2</sup>, Gouvernance des pêches et valorisation des ressources halieutiques ». Il a vu la participation d'environ vingt cinq (25) personnes dont des députés et élus locaux, des Universitaires et des ONG (WWF, NAAFO) actifs dans la pêche et, de l'environnement, des journalistes de la presse écrite et audiovisuelle. Le rapport de l'atelier pour la Gambie est joint en annexe 10.



Photo 4 : Participants à l'atelier de renforcement de capacités des parlementaires et élus locaux en Gambie.

<sup>1</sup> L'atelier pour les parlementaires et élus locaux au Sénégal a eu lieu au mois de Décembre 2013, le rapport y afférent est en cours de finalisation puis sera envoyé au WWF WAMPO par l'UICN-Sénégal très prochainement.

<sup>2</sup> INN : Illégale, Non-enregistrée, Non réglementée

Pour le Cap-Vert, l'atelier national de renforcement de capacités des parlementaires et des élus locaux s'est tenu les 8 et 9 octobre 2013 autour des thèmes spécifiques: (i) Contribution de la pêche à la sécurité alimentaire et à la réduction de la pauvreté, (ii) Renforcement du suivi, contrôle et surveillance (SCS) des pêcheries, et gestion des thonidés (cadre juridique de gestion des thonidés, acteurs et exploitants). Une vingtaine de parlementaires et élus locaux membres du réseau national ont pris part à cet atelier. De plus, le groupe de contact a pu être constitué et les responsables désignés. Le plan d'action a été validé aussi à l'issue des travaux de cet atelier. Le rapport de l'atelier pour le Cap Vert est joint en annexe 10.

En Mauritanie, l'atelier national s'est tenu à Nouakchott les 30 et 31 octobre 2013 autour des thèmes suivants : (i) la mise en place et la gestion des infrastructures de pêche : aménagement des sites de débarquement de la pêche artisanale et cogestion de pêcheries (gestion participative des infrastructures), et (ii) la gouvernance des ressources halieutiques transfrontalières (cadre juridique et institutionnel de gestion des ressources partagées, les accords de pêche ainsi que la migration des pêcheurs).

Au total, vingt-cinq (25) parlementaires, élus locaux et membres de la Société civile ont participé à cette rencontre en Mauritanie qui s'est déroulée dans l'enceinte de l'Assemblée nationale. Comme dans les deux autres pays, un groupe de travail « pêche et réduction de la pauvreté » a été constitué et un plan d'action annuel adopté. Le rapport de cet atelier en Mauritanie se trouve en annexe 10.

L'Association Ouest Africaine pour le Développement de la Pêche Artisanale (ADEPA) est intervenue, à son tour, dans le cadre de la formation et de l'animation de la plateforme des femmes actives dans le secteur de la pêche et l'environnement en Afrique de l'Ouest. A ce titre, un atelier sous régional a été organisé du 1er au 03 décembre 2013 à Saly/Sénégal et avait pour objectif le lancement de la plateforme d'échanges des femmes actives dans la pêche en Afrique de l'Ouest par (i) une analyse de la place et du rôle de la femme africaine dans la pêche artisanale, (ii) la définition des objectifs et de la stratégie d'action de la plate-forme, (iii) l'adoption de la charte de la plate-forme et de la feuille de route à court, moyen et long terme de la plate-forme. Le rapport provisoire de cet atelier est joint en Annexe 11.

***Activité 3.2. Organiser des formations sur l'environnement et la lutte contre la pauvreté, suivies de campagnes médiatiques au niveau national menées par les participants (Mauritanie, Sénégal, Gambie, Cap Vert et Guinée Bissau)***

La mise en œuvre de cette activité s'est faite en 2013 à travers une convention de partenariat entre le WWF WAMPO et le réseau des journalistes Guinéens actifs dans la pêche et l'environnement dénommé : Partenariat Recherches - Environnement – Médias (PREM). L'objectif global poursuivi à travers cette convention de partenariat est la réalisation d'une campagne médiatique sur la préservation des ressources côtières et marines en Guinée. Les objectifs spécifiques recherchés sont de :

- mobiliser une vingtaine de journalistes pour organiser des visites de terrains, des rencontres et interviews avec tous les acteurs du secteur de la pêche (administrations des pêches, recherche, profession, surveillance, société civile) à Conakry et dans les

ports de pêche le long du littoral pour (i) faire connaître le Projet GoWAMER piloté par le WWF WAMPO et contribuer à l'amélioration de la visibilité du projet ; (ii) mettre un accent sur les mauvaises pratiques de pêche en Guinée ; (iii) vulgariser les bonnes méthodes d'aménagement du littoral et des AMP et ; (iv) réaliser au moins 7 reportages audio-visuels et 2 magazines audiovisuels d'une durée de 10 minutes chacun sur des thématiques ciblés relatifs au secteur de la pêche dans le pays.

Les résultats obtenus ont permis d'améliorer la visibilité du projet en Guinée. Les supports médiatiques développés seront mis à profit pour la campagne médiatique sous régionale en cours de préparation. De plus, ces supports médias seront aussi postés dans le site web du projet GoWAMER.

#### *Axe 4. Promouvoir des activités génératrices de revenus et/ou de moyens de subsistance durables et respectueux de l'environnement*

Deux objectifs majeurs sont poursuivis par le projet à travers cet axe stratégique, il s'agit de: (i) développer de sources alternatives de revenus pour les communautés côtières dépendantes de la pêche et (ii) appuyer pour la durabilité des activités des communautés côtières par le financement des entreprises de la filière pêche et la formation des gestionnaires de ces entreprises. Les principales activités réalisées sous ce chapitre sont : la création et l'appui au MEC, l'identification des activités génératrices de revenus à travers une étude sous régionale et la mise en œuvre de l'édition 2013 du prix de la conservation GoWAMER/PRCM.

##### ***Activité 4.1. Créer et/ou appuyer techniquement et financièrement des mutuelles d'épargne et de crédit dans l'écorégion WAMER***

Le financement des activités liées à l'exploitation des ressources naturelles dans l'écorégion WAMER par le système bancaire classique est un problème crucial pour les entreprises actives dans la pêche ou l'environnement. L'appui aux communautés côtières bénéficiaires du projet s'envisage à travers la promotion de mutuelle d'épargne et de crédit dont les mécanismes de financement sont plus adaptés aux conditions aléatoires de la pêche et de l'environnement.

L'objectif global du projet est de créer cinq (05) nouvelles mutuelles dans l'espace régional dont une (1) avant la fin 2013 d'une part et d'en appuyer cinq (05) existantes dont une (1) avant la fin 2013.

Pour ce faire une identification des besoins à l'échelle sous régionale est nécessaire. C'est ainsi qu'une mission a été conduite au Sénégal et au Cap-Vert.

Les résultats de ces différentes missions exécutées sous l'égide de la coordination régionale, sont consignés dans les rapports techniques des pays concernés, les experts des ENMO ayant

été impliqués dans les visites de terrain ainsi qu'aux échanges avec les différents acteurs concernés dans chaque pays.

Au Sénégal, le diagnostic réalisé à Joal, Cayar et Popenguine a identifié cette dernière pour un appui financier en 2013 par la finalisation de la construction de son siège. L'Entreprise, spécialisée en Génie Civil en charge des travaux a été identifiée suite à un appel d'offre, le contrat est finalisé.

L'analyse de la situation des mutuelles d'épargne et de crédit actives dans la pêche et l'environnement au Cap Vert, notamment celle de « Forum Coopérative » à PRAIA, de « MORABI » à PRAIA et de « FAMI PICOS » à Achada dans la Municipalité de São Salvador do Mundo, a conclu sur le choix de « MORABI » comme MEC à appuyer dans ce pays. Cet appui se fera à travers une ligne de crédit sur la base d'un protocole tripartite regroupant : la mutuelle de « MORABI », la Direction générale des pêches (DGP) et l'ONG ADAD/ROPA en tant que plateforme unificatrice des acteurs.

En effet, cette mutuelle bénéficie d'une bonne expérience dans son métier et avec la DGP du Cap-Vert à travers le financement Espagnol. Par ailleurs, elle est bien ancrée avec un bon maillage du pays caractérisé par des îles éloignées les unes des autres. La convention de partenariat est en cours de finalisation.

En Gambie, l'option de travail est la création d'une mutuelle pour capitaliser et renforcer les expériences des Associations de Crédits Villageois, développées par des femmes actives dans la pêche et le maraichage dans 14 villages. A ce titre, l'Assemblée générale constitutive de la mutuelle a été tenue le 17 décembre 2013 en présence des divers acteurs de la pêche notamment des femmes membres des quatorze (14) associations de crédits villageois. Cette rencontre a permis de baptiser la mutuelle sous le Nom de « NABA CREDIT UNION » dont le siège sera construit à Banjul avec deux (2) caisses décentralisées. Par ailleurs, les membres des instances de gouvernance et de gestion à savoir : le Conseil d'administration, le Comité de crédit et le Conseil de surveillance ont été élus et les projets de statuts et de règlement intérieur discutés.

La finalisation du processus se fera avec le recrutement de deux consultants pour la finalisation des statuts et règlement intérieur d'une part et pour l'analyse de la situation des associations de crédit villageois et l'adoption d'un business plan pour ladite mutuelle. Les travaux de construction étant prévus en 2014.



***Activité 4.2. Identifier les activités génératrices de revenus et/ou de moyens de subsistance, rentables et respectueux de l'environnement dans l'écorégion WAMER***

Le réseau d'Aires Marines Protégées (AMP) mis en place dans l'écorégion WAMER afin de reconstituer les stocks halieutiques et de conserver la biodiversité marine et côtière connaît des problèmes liés à l'insuffisance des financements, le manque d'équipements et de ressources humaines bien formées. En plus, les bénéfices environnementaux et socio-économiques tirés de ces AMP par les populations locales, bien que potentiellement très élevés, sont pour le moment faibles.

En effet, les populations des communautés résidentes considèrent, pour la plupart des cas, les AMP comme principal responsable de leurs difficultés en raison du manque à gagner suite aux nombreuses restrictions liées à l'accès aux ressources associées à ces espaces. La plupart d'entre elles vivent en dessous du seuil de pauvreté (1 dollar américain par jour) en particulier les femmes et les jeunes qui sont les segments les plus vulnérables de la société.

Pour pallier ces problèmes, le projet a commandé une étude de faisabilité technique et financière et de promouvoir des activités génératrices de revenus et/ou de nourritures, rentables et respectueuses de l'environnement.

Les objectifs de l'étude sont l'identification, la formulation, l'analyse et l'évaluation d'activités génératrices de revenus et/ou de moyens de subsistance, rentables et respectueuses de l'environnement dans l'écorégion WAMER. Cette évaluation portera sur la faisabilité, la rentabilité, la viabilité ainsi que sur l'analyse des impacts environnementaux.

Enfin, la formulation des activités génératrices de revenus et/ou de moyens de subsistance retenues sera sous forme de microprojets incluant les résultats des diverses analyses et évaluation effectuées et déclinera la meilleure manière de mener chaque activité retenue, les technologies les plus appropriées, les précautions à prendre, les erreurs à éviter et les contacts d'experts pouvant être mis à profit en cas de besoin notamment pour les activités de formation en entrepreneuriat prévues à l'activité 4.3 ci après. Le rapport en cours de finalisation sera partagé par les différentes parties prenantes du projet avant sa mise en œuvre conformément au PTA 2014.

***Activité 4.3. Organiser des formations en entrepreneuriat pour les communautés côtières dans l'écorégion WAMER***

Cette activité n'a pas connu de réalisation en 2013 au regard des retards accusés dans la finalisation de l'étude visée à l'activité 4.2. (ci-dessus) relative à l'identification des activités génératrices de revenus et/ou de moyens de subsistance, rentables et respectueux de l'environnement. Elle doit servir à recentrer les actions de formation à conduire sur les besoins liés aux AGRs retenues prioritaires d'une part et à mieux cibler les personnes à former dans chaque module.

***Activité 4.4. Instauration d'un prix sous régional des initiatives innovatrices en matière de conservation de l'environnement et de création d'activités génératrices de revenus***

Ce prix vise à encourager les efforts et initiatives en matière de conservation et de gestion durable des ressources marines et côtières, de sécurité alimentaire et/ou de réduction de la pauvreté dans l'écorégion WAMER. Il s'inscrit en droite ligne du prix de la conservation créé par le PRCM depuis 2009.

L'édition 2013 dudit prix, dénommé « Prix de la conservation GoWAMER/PRCM » a été décerné en novembre 2013 en marge du forum du PRCM qui s'est tenu à Dakar au Sénégal. Les seize (16) initiatives candidates ont porté principalement sur la conservation, la valorisation des ressources marines et côtières ou sur une activité innovante en matière de création d'activités génératrices de revenus susceptibles de générer des retombées socio-économiques pour les communautés Ouest Africaines membres du PRCM et/ou bénéficiaires du projet GoWAMER.

Le prix 2013 est doté de deux distinctions et de deux accessits :

- Une (1) distinction et un (1) accessit pour les initiatives de conservation et de gestion durable des ressources marines et côtières ;
- Une (1) distinction et un (1) accessit pour les activités génératrices de revenus visant à améliorer la sécurité alimentaire et à lutter contre la pauvreté.

Chaque distinction est constituée d'un trophée (coupe), d'une enveloppe financière de Deux millions (2 000 000) de F CFA et d'un diplôme d'honneur.

Les critères (Indicatifs) pour la présélection et la sélection définitive des lauréats sont :

- *Pour les initiatives de conservation des ressources marines et côtières :*
  - Pertinence de l'initiative par rapport à une problématique liée à la conservation des ressources marines et côtières ;
  - Reproductibilité (locale) et /ou répliquabilité (échelle nationale et sous régionale) ;
  - Durabilité (respectueux de l'environnement et de la biodiversité) ;
  - Mise en œuvre impliquant outre les initiateurs les autres acteurs locaux.
  
- *Pour les activités génératrices de revenus innovatrices en matière de sécurité alimentaire et/ou de réduction de la pauvreté :*
  - Pertinence de l'initiative par rapport à une problématique liée à la conservation des ressources marines et côtières ;
  - Innovation (valorisation connaissances traditionnelles, introduction de nouvelles technologies, etc.) ;
  - Reproductibilité (locale) et /ou répliquabilité (échelle nationale et sous régionale) ;
  - Promotion d'un partenariat créatif et gagnant - gagnant ;
  - Durabilité (respectueux de l'environnement et de la biodiversité) ;



- Susceptible de générer de retombées socio – économiques et équitables pour les communautés locales ;
- Mise en œuvre impliquant outre les initiateurs les autres acteurs locaux.

La sélection des lauréats s'est faite avec deux (2) jury (un jury de présélection d'une part et un jury de sélection finale. Les lauréats de l'édition 2013 du prix sont :

- Prix de la conservation:
  - Lauréat: Association des femmes transformatrices de Bubacalhau de Rio Grande de BUBA/Guinée Bissau.
  - Encouragement : OCEANIUM/Sénégal.
- Prix des activités génératrices de revenus:
  - Lauréat : BIOS.CV/Republic of Cape Verde
  - Encouragement : CLP NGAPAROU/Sénégal.

*Axe 5 : Mettre en place et rendre opérationnel un mécanisme fonctionnel de coordination et de gestion du projet*

*Changements dans la Gestion, Coordination, Suivi-Evaluation du projet*

Suite à la mission de suivi ROM (juin et août 2013), commanditée par l'Union Européenne et qui s'est déroulée successivement en Mauritanie, au Sénégal et en Guinée Bissau, trois recommandations relatives aux difficultés de mise en œuvre du projet ont été formulées et des mesures correctives prises afin d'améliorer les conditions de coordination, de gestion et de réalisation des activités. A ce titre, quatre réformes majeures ont été décidées par l'équipe du projet en 2013. Il s'agit de :

- (a) La Révision du Plan d'Action Eco régional dont l'objectif consistait à concentrer les activités régionales sur le développement de synergies, d'harmonisation des interventions et la capitalisation des expériences nationales en cohérence avec le Prodoc.

A cet effet, le PAE a été révisé afin de préciser les résultats, les objectifs et les activités en concordance avec le Prodoc, de détailler le budget par activités et résultat, les responsables directs et indirects en charge de la mise en œuvre et de reformuler les Indicateurs SMART (Annexe 13).

Ce travail a été réalisé par la coordination du projet en collaboration avec le PNUD à l'issue de l'atelier de quatre jours, tenu du 17 au 20 septembre 2013. Ainsi, le plan Eco régional (PAE) a été mis en cohérence avec le PRODOC en tenant compte (i) des

observations de la mission ROM et (ii) des outputs de la vidéo conférence du 9 septembre 2013.

A l'issue de ces échanges et rencontres, cinq (5) nouveaux axes stratégiques ont été définis : Quatre en cohérence directe avec le PRODOC et un 5<sup>ème</sup> dédié à la coordination, gestion et suivi & évaluation du projet. Ce nouveau PAE a été présenté et adopté à la réunion tripartite (UE/PNUD/WWF), tenue à Bruxelles le 7 novembre 2013.

Ainsi, trois (03) documents sont venus compléter la nouvelle version du PAE, à savoir :

- le cadre logique, la liste des indicateurs (SMART) de suivi de la performance du projet (Annexe 14) et la cartographie des interventions des projets et programmes (Annexe 15) ;
- le plan de travail trimestriel (Trimestre 4 de l'année 2013) en conformité avec le PTA 2014 révisé ;
- l'identification de critères de sélection d'activités nationales prioritaires et habilitantes à exécuter jusqu'à la fin de l'année 2013 ;

De plus, un site web a été développé pour accueillir toutes les informations, publications et données existantes liées aux activités du projet, faciliter les échanges d'information et améliorer la visibilité du projet. Il est mis en ligne sous l'adresse ([www.gowamer.org](http://www.gowamer.org))

(b) La deuxième réforme majeure entreprise pour améliorer l'efficience et l'efficacité du projet se trouve dans le renforcement de la collaboration entre la coordination régionale et les ENMO responsables de la mise en œuvre des activités planifiées à l'échelle nationale.

En effet, il a été constaté des lenteurs dans la conduite de certaines activités par les ENMO en plus des insuffisances liées à la justification des dépenses. C'est ainsi que sur recommandation de la mission ROM, un point focal devrait être désigné dans chaque pays pour appuyer les ENMO. Ce rôle étant assuré par le coordonnateur national du WWF dans les pays où elle est représentée comme en Mauritanie et en Gambie.

En outre, l'option de faire des paiements direct par la coordination régionale a été retenue comme option forte pour faciliter la mise en œuvre continue des activités à l'échelle nationale (pays) tout en minimisant les risques de défaillance dans la gestion financière avec des pièces justificatives non conformes au manuel de procédures administratives et financières.

(c) Le troisième output du changement tient dans l'identification de la mise en œuvre d'activités prioritaires au niveau national en lien avec la dimension régionale. C'est pourquoi, certaines activités nationales ont été revues et évaluées en accord avec les axes, résultats, activités et sous-activités du PAE révisé.

Enfin, les rôles et les relations entre le projet, les ENMO et les DUE/pays ont été clarifiés. A ce sujet, des réunions techniques trimestrielles de suivi du projet doivent se tenir avec les DUE/pays de façon régulière permettant ainsi une collaboration active avec celles-ci pour la bonne exécution et un meilleur rapportage des réalisations du projet.

#### *Suivi-Evaluation du projet*

La Coordination régionale du projet, avec le concours de l'APTE, a assuré le suivi de la réalisation des activités à travers des missions d'appui dans les différents pays bénéficiaires du projet. Ces missions ont permis de déceler les difficultés auxquelles font face l'exécution des activités au niveau de ces pays et d'identifier les mesures correctives nécessaires. De plus, des réunions régulières de coordination entre WWF WAMPO et PNUD Sénégal ainsi que des réunions tripartites UE/PNUD/WWF ont eu lieu au cours de l'année 2013 et elles ont permis d'appréhender les difficultés rencontrées pour la mise en œuvre du projet ainsi que les mesures adéquates prises pour y pallier. Enfin, le projet a pu organiser la réunion de son comité technique qui a précédé celle de son comité de pilotage en début du mois de Décembre 2013. Des recommandations fortes ont été émises à l'issue de ces réunions en vue d'une amélioration de l'efficacité et de l'efficience de mise en œuvre du projet pour l'atteinte des objectifs escomptés. Ces deux rapports sont joints respectivement en annexes 16 et 17.

Concernant particulièrement la deuxième réunion du comité de pilotage du projet (la plus haute instance de gouvernance du projet), des recommandations ont été formulées et adoptées à l'issue de cette réunion. Ainsi, dans le cadre de la promotion de l'intégration régionale, le projet doit travailler en étroite collaboration avec l'UEMOA pour la mise en œuvre des politiques communes au niveau de la région. L'UEMOA vient de développer des Directives, portant régime commun de gestion des pêches dans la région ouest africaine, validées par les Etats membres et soumises à l'approbation du Conseil des Ministres. Le projet pourrait jouer un rôle très important dans l'accompagnement pour la mise en œuvre de certaines dispositions de ces Directives (gouvernance des pêches, AMPs,...).

En outre, le mérite du projet étant de réunir les institutions de l'environnement et de la pêche dans une seule équipe, il faut plus de coordination et de concertation entre les administrations sectorielles membres de l'ENMO pour une meilleure efficacité du projet.

Par ailleurs, le projet et notamment les ENMO au niveau des pays ont été appelés à communiquer davantage et à travailler en étroite collaboration avec les DUE et avec les Bureaux PNUD Pays dans les processus de concertation, de dialogue ainsi que dans la mise en œuvre et le suivi des activités du projet au niveau national. Cette collaboration avec les DUE et les Bureaux PNUD Pays devrait permettre de mieux cibler et de rendre plus efficaces et efficientes les interventions. A cet effet et dans le cadre du suivi des activités au niveau de chaque pays participant, les documents stratégiques validés (PAE, cadre logique, Etat d'avancement, PTA et rapports d'activités trimestrielles) doivent être partagés avec les DUE et les Bureaux PNUD Pays et des rencontres trimestrielles ENMO/DUE et/ou Bureau PNUD Pays pourraient être organisées en vue d'échanger sur l'état d'avancement des activités du projet.

Enfin, en vue d'une meilleure efficacité de la gestion du projet au niveau national, il a été fortement recommandé la nécessité de renforcer les capacités des ENMO par la Coordination Régionale pour améliorer l'efficacité et la qualité de la gestion financière et l'élaboration des divers rapports statutaires.

Il faut noter aussi que les recommandations émises lors de la réunion du Comité technique ont été validées par le Comité de pilotage et complètent celles adoptées lors de cette réunion du Comité de Pilotage du projet.

### III. Visibilité du projet

La communication est aujourd'hui une dimension importante de la gestion avec développement des technologies de l'information et de la communication. A cela s'ajoute, l'impact que la communication peut avoir sur les communautés cotières Ouest Africaines bénéficiaires du projet. En effet, le succès du projet dépend du niveau d'achèvement des activités et de leur impacts positifs sur la gouvernance, les politiques et outils de gestion durable d'une part, et du niveau de prise de conscience induite par les activités de formation, d'éducation, de sensibilisation, de plaidoyer et de lobbying.

En effet, la mobilisation des efforts des services techniques membres des ENMO et des populations cibles du projet pour une meilleure efficacité du projet a été un soucis constant de la coordination régionale du projet. A ce titre, beaucoup d'activités de communication et de visibilité ont été réalisées en 2013 à travers les cellules de communication du PNUD et du WWF WAMPO en collaboration avec le réseau des Journalistes du GREP (Sénégal) et du PREM (Guinée). Ces actions vont de la production de supports de communication (plaquettes, brochures, affichages), de publiereportages, de couverture médiatique des différentes rencontres et ateliers et séminaires. L'annexe 18 résume les activités de communication du projet GoWAMER en 2013.

En 2014, ces efforts seront poursuivis et les acquis capitalisés dans le cadre d'une campagne médiatique sous régionale et régionale pour mieux accompagner les activités tout en améliorant le dialogue et les échanges à travers la plateforme du site web.



#### IV. SYNTHÈSE DES RESULTATS OBTENUS

Le tableau ci-dessous met en exergue et synthétise les principaux produits obtenus en 2013 pour chaque activité du PAE révisé par rapport aux indicateurs du cadre logique révisé.

Activités du PAE révisé	Indicateurs objectivement Vérifiables à la fin du projet	Produits obtenus en 2013	Produits attendus en 2013
<p><i>Activité .1.1. Mettre en œuvre un plan d'action sous régional permettant de réduire/et ou d'éliminer les impacts négatifs des modes de gouvernance et des politiques de gestion des ressources marines et côtières sur la pauvreté et la sécurité alimentaire</i></p>	<p><i>- Une étude des impacts sur la pauvreté et la sécurité alimentaire des modes de gouvernance et des politiques de gestion et de commercialisation des ressources marines et côtières dans l'écorégion WAMER est réalisée avant fin Mars 2014.</i></p> <p><i>- Au moins 50 % des recommandations prioritaires issues de l'étude des impacts sur la pauvreté et la sécurité alimentaire des modes de gouvernance et des politiques de gestion et de commercialisation des ressources marines et côtières dans l'écorégion WAMER sont mises en œuvre avant septembre 2015.</i></p> <p><i>- Avant Janvier 2015, dans au moins 3 pays sur 7, une part importante ou la totalité de la production de petits pélagiques soient destinés aux marchés</i></p>	<p><i>- Cette étude a connu des retards mais le Consultant a été finalement recruté et l'étude est cours de finalisation.</i></p> <p><i>- Les recommandations de l'étude en cours de finalisation et leur mise en œuvre est prévue en 2014.</i></p>	<p><i>Les bases de l'étude sur la pauvreté et la sécurité alimentaire des modes de gouvernance et des politiques de gestion et de commercialisation des ressources marines et côtières dans l'écorégion WAMER sont élaborées</i></p> <p><i>Au niveau des pays des études</i></p>

	<p><i>nationaux pour la sécurité.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Au moins trois (03) pays mettent en place des infrastructures pilotes pour l'amélioration de la conservation, de l'accès et de la distribution des produits halieutiques avant février 2015.</i></li> <li>- <i>2 formations sous régionales sont organisées pour au moins 60 acteurs sur l'hygiène et la qualité des produits destinés à la consommation locale et à l'exportation avant octobre 2015</i></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Au Sénégal, les actions prioritaires à mener pour une gestion pérenne des pêcheries et un accès durable et soutenu des populations aux produits halieutiques, à travers une meilleure connaissance de l'offre et de la demande et dans une perspective de lutte contre l'insécurité alimentaire ont été identifiées.</i></li> <li>- <i>En Mauritanie, la mise en place de deux unités de stockage à Nouakchott et Nouadhibou est appuyée techniquement et financièrement par le projet ; en plus l'installation et le ravitaillement de principales poissonneries identifiées dans les centres urbains ont été appuyés par le projet pour y améliorer la distribution et la vente de poissons.</i></li> <li>- <i>Une session de formation en hygiène et qualité des produits halieutiques dans différents centres de pêche en Guinée est tenue avec plus de 350 personnes. Les résultats de cette formation seront capitalisés en 2014</i></li> </ul>	<p><i>sectorielles sont identifiées et conduites pour élaborer un plan d'action national</i></p>
--	--	---	--

<p><i>Activité 1.2. Mettre en place un Groupe de travail sous régional annuel de suivi de la gouvernance et de la cohérence entre les politiques de gestion des ressources marines et les stratégies de lutte contre la pauvreté</i></p>	<p><i>IOV :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Le rapport annuel de suivi de la gouvernance et la cohérence des politiques de gestion des ressources marines et côtières est disponible chaque année avant juillet</i></li> <li>- <i>Un mécanisme de pérennisation du groupe de travail annuel sur la gouvernance et la cohérence des politiques est mis en place avant octobre 2015</i></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Le rapport 2013 sur l'état de la gouvernance des ressources marines et côtières a été élaboré et validé lors d'un atelier sous régional tenu à Dakar en rapport avec les différentes ENMO.</i></li> <li>- <i>Ce atelier a permis la création du Groupe de travail en charge du suivi de l'état de la gouvernance des ressources marines et côtières dans l'écorégion WAMER.</i></li> </ul>	<p><i>Un groupe de travail est mis en place et une réunion régional de ce groupe est tenue</i></p>
<p><i>Activité 2.1. Analyser les problèmes institutionnels et les insuffisances des législations des pêches et des AMP dans l'écorégion WAMER et appliquer les solutions identifiées</i></p>	<p><i>IOV :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Une étude sur les problèmes institutionnels et les insuffisances des législations nationales des pêches et des AMPs au niveau de la sous-région est réalisée et validée avec les partenaires du projet avant la fin du premier trimestre de l'année de l'année 3 du projet.</i></li> <li>- <i>Au moins 3 recommandations prioritaires issues de l'étude sur les problèmes institutionnels et les insuffisances des législations nationales des pêches et des AMPs au niveau de la sous-région sont appuyées avant la fin du projet.</i></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>L'étude sur les problèmes institutionnels et les insuffisances des législations nationales des pêches et des AMPs de la sous-région est en cours de réalisation</i></li> <li>- <i>La mise en œuvre des recommandations prioritaires formulées dans le plan d'action est prévue en 2014 ;</i></li> </ul>	<p><i>L'étude est en cours de réalisation. Un plan d'action provisoire est proposé au niveau régional et au niveau pays pour juguler les contraintes identifiées</i></p>



<p>Activité 2.2. Appuyer techniquement et financièrement le développement et la mise en œuvre de plans d'aménagement et de gestion de pêcheries surexploitées et/ou d'AMPs (Sénégal, Mauritanie, Gambie, Cap Vert, Guinée-Bissau et Sierra Léone)</p>	<p><i>IOV :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Au moins 2 plans de gestion des ressources partagées (mulet, sardinelle, courbine) sont élaborés et validés et adopté en 2014</i></li> <li>- <i>Au moins l'un des plans de gestion des ressources partagées est mis en œuvre à la fin du projet</i></li> <li>- <i>100% des AMPs retenues par le projet mettent en œuvre leur système de surveillance participative avant fin 2015.</i></li> <li>- <i>Au moins deux DCP mettent en œuvre leur plan de gestion et de maintenance avant la fin du de la deuxième année du projet.</i></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Le plans d'aménagement de la pêcherie de sardinelle au Sénégal est adopté et les cadres de concertation en appui à la mise en œuvre du plan de gestion créés.</i></li> <li>- <i>Les plans d'aménagement de la Courbine et du Mulet en Mauritanie et au Sénégal réalisés par l'UICN/Mauritanie en complémentarité avec le projet « Partage » sont finalisés.</i></li> <li>- <i>La mise en œuvre de ces trois (3) plans d'aménagement et de gestion des ressources partagées (Courbine, Mulet et sardinelle) est prévue en 2014.</i></li> <li>-</li> <li>- <i>Des opérations de surveillance participative sont organisées et ou soutenues au Sénégal et en Guinée Bissau</i></li> </ul>	<p><i>Les plans de gestion des pêcheries de courbine, de mulet et de sardinelles sont améliorés et partagés au Sénégal et en Mauritanie</i></p> <p><i>Les AMPS ciblées par le projet ont été soutenues par le projet à travers des opérations de surveillance</i></p>
---	---	--	---

		<p><i>Des activités ont été identifiées au Cap Vert pour la maintenance de DCP , les termes de reference ont été partagés avec la coordination régionale</i></p>	<p><i>participative</i></p> <p><i>La gestion et la maintenance de deux dispositifs de concentration de poissons au Cap Vert sont soutenues financièrement par le projet</i></p>
<p>Activité 2.3. Evaluer l'efficacité de gestion des Aires Marines Protégées appuyées par le projet en Mauritanie, au Sénégal, en Gambie, au Cap Vert et en Guinée-Bissau et mettre en œuvre les mesures nécessaires pour améliorer leur gestion</p>	<p><i>IOV :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Deux rapports d'évaluation de l'efficacité de la gestion des AMP sont disponibles avant fin 2015.</i></li> <li>- <i>Au moins 3 recommandations prioritaires sont mises en œuvre avant la fin du projet.</i></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Un rapport d'évaluation de l'efficacité de la gestion des AMP de l'écorégion ciblées par le projet, soit 25 au total est réalisé.</i></li> <li>- <i>Les recommandations prioritaires formulées à travers le plan seront mises en œuvre en 2014.</i></li> </ul>	<p><i>Une étude est réalisée et un rapport d'évaluation de l'efficacité de la gestion des AMP de l'écorégion ciblées par le projet est produit.</i></p> <p>-</p>

<p>Activité 2.4. Mettre en place et soutenir un réseau sous régional de radios communautaires qui vulgarisent les meilleures pratiques de pêche</p>	<p><i>IOV :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 100% des radios communautaires actifs dans le domaine de pêche et l'environnement de la Gambie, de la Mauritanie, de la Guinée Bissau, de la Guinée et du Sénégal sont identifiées avant fin 2014.</li> <li>- La radio communautaire de Cayar est équipée et fonctionnelle avant fin 2013.</li> <li>- Au moins une émission hebdomadaire sur la pêche, l'environnement, les bonnes pratiques en matière de gestion des ressources marines et côtières, la sécurité alimentaire et la lutte contre la pauvreté est réalisée et diffusée à partir de fin 2013.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'identification des radios communautaires actifs dans le domaine de pêche et l'environnement de la Gambie, de la Mauritanie, de la Guinée Bissau, de la Guinée et du Sénégal est prévue en 2014 suite à l'équipement et à la mise en service de la radio de Cayar qui servira de modèle pour le réseau.</li> <li>- La radio communautaire de Cayar est équipée, fonctionnelle et a été inaugurée par le Ministre de la Communication et de l'Economie Numérique du Sénégal en présence de son homologue de la pêche et des affaires maritimes. Le personnel techniques est recruté et la grille des programmes élaborée et validée.</li> </ul>	<p><i>La radio communautaire de Cayar est fonctionnelle.</i></p> <p><i>Les radios communautaires actifs dans le domaine de pêche et l'environnement de la Gambie, de la Mauritanie, de la Guinée Bissau, de la Guinée et du Sénégal sont identifiées.</i></p>
---	--	--	---

<p>Activité 2.5. Appuyer et/ou initier des actions visant à lutter contre la pêche illicite (INN)</p>	<p>IOV :</p> <p>- 2 campagnes sous régionales de surveillance de pêche organisées avant la fin du projet (1 en 2013 et 1 en 2015)</p>	<p>- Une campagne sous régionale de surveillance de pêche et de lutte contre la pêche INN a été organisée en 2013 sous l'égide de la CSRP.</p> <p>- Le programme de surveillance participative n'a pas démarré mais le renforcement des capacités des acteurs nationaux a été réalisé en appui aux opérations de surveillance participative des AMP ciblées par le projet.</p> <p>- Une convention de partenariat est signée avec la CSRP à travers laquelle les campagnes de surveillance pour la lutte contre la pêche INN ont été développées. La deuxième convention a développé avec le PRCM n'est pas encore signée mais les discussions sont encore pour sa finalisation en 2014.</p>	<p>Une campagne sous régionale de surveillance de pêche et de lutte contre la pêche INN a été organisée en collaboration avec la CSRP</p> <p>Des formations dans le domaine de la surveillance participative sont conduites dans certains pays bénéficiaires en collaboration avec la CSRP</p>
---	---	--	--

<p>Activité 2.6. Mettre en place /renforcer, au niveau national et sous régional des cadres encourageant les différents acteurs à planifier et à mettre en œuvre leurs activités de manière conjointe</p>	<p><i>IOV :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Au moins 2 conventions de partenariats signés avec le PRCM et la CSRP en vue du renforcement institutionnel avant la fin de l'année 2013</li> <li>- Au moins 1 cadre de concertation et deux groupes thématiques de planification conjointe et de développement de synergie (pêche et environnement) est mise en place dans 3 pays avant la fin 2014</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'Alliance/Gambie, dénommée « National Platform for Sustainable Fisheries and Management » a été créée. Les projets de statuts et règlement intérieur adoptés et les membres des différents organes tels que le Bureau exécutif et le comité technique élus.</li> <li>- L'Alliance pour une pêche durable au Sénégal partenaire stratégique pour la mise en place de cadres similaires dans les pays bénéficiaires du projet a été appuyée à travers son programme de travail 2013 relatif aux causeries café sur les thématiques liées à la gouvernance locale des pêches, à l'aménagement et à l'évaluation des stocks ou aux droits d'usage.</li> <li>- Les cadres de concertation existants au Cap-Vert et en Mauritanie ont été appuyés par pour la mise en œuvre de leur plan de travail en 2013, l'adoption de plan d'action 2014.</li> </ul>	<p><i>L'Alliance pour une pêche durable au Sénégal est appuyée et la possibilité de mettre en place ce type de cadre est conduite dans certains pays de l'écorégion.</i></p>
---	--	---	--

<p>Activité 2.7. Mettre en place et/ou appuyer des mécanismes de financement durable des AMP au Sénégal et en Guinée-Bissau</p>	<p><i>IOV :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Le processus de mise en place d'un mécanisme de financement durable est engagé au Sénégal avant fin 2015</i></li> <li>- <i>Au moins 10% des ressources sont mobilisées pour la mise en œuvre des plans d'affaires de la Fondation Bio-Guinée avant fin 2015</i></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>L'étude pour la mise en place d'un mécanisme de financement durable des AMP au Sénégal est en cours de finalisation et le plan qui en découle sera mis en œuvre en 2014.</i></li> <li>- <i>L'IBAP a pris part à IMPACT 3 avec l'appui du projet et ces rencontres préparatoires ont permis de convaincre les bailleurs de fonds comme la Banque Mondiale pour l'organisation de la table ronde en février 2014 pour la capitalisation de la Fondation BioGuinée.</i></li> </ul>	<p><i>Les mécanismes de financement durable des AMP sont étudiés au Sénégal et en Guinée Bissau.</i></p>
<p>Activité 3.1 Doter les réseaux d'ONGs, d'Organisations Professionnelles, de journalistes, des collectivités locales et des parlementaires actifs dans la pêche et l'environnement de moyens et d'outils permettant de mieux influencer les politiques (Mauritanie, Sénégal, Gambie, Cap Vert et Guinée-Bissau)</p>	<p><i>IOV :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Les réseaux d'ONG et des OP, de Journalistes des parlementaires actif dans la pêche, l'environnement et la sécurité alimentaire sont identifier avant la fin du premier trimestre 2014.</i></li> <li>- <i>Au moins 5 conventions sont signées avant la fin de l'année 2014.</i></li> <li>- <i>Au moins 2 sessions de formations sur les techniques de lobbying et de négociation, sur</i></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Les réseaux des Journalistes (PREM et GREP), le réseau des ONG (REPAO, ADEPA, ADAD/ROPA) et de l'Alliance des Parlementaires et Elus locaux pour la protection du littoral Ouest-Africain (APPEL) sont déjà identifiés.</i></li> <li>- <i>Quatre (4) conventions sur une cible de 5 sont déjà signées dont principalement avec l'UICN-Sénégal pour le renforcement des capacités des membres du réseau APPEL.</i></li> <li>- <i>Un groupe de travail « Pêche et réduction de la pauvreté », composé de parlementaires et d'élus locaux est créé au Cap-Vert, en Gambie, en</i></li> </ul>	<p><i>Les structures et organisations d'OP, de Journalistes des parlementaires actifs dans la pêche et l'environnement et la sécurité alimentaire sont identifiées.</i></p> <p><i>Des conventions sont signées et mises en œuvre avec les ONGs ciblées.</i></p>

	<i>les législations et la mobilisation de ressources (pêche et environnement) sont organisées par réseau avant la fin du projet.</i>	<i>Mauritanie et au Sénégal et leurs termes de référence adopté suite aux activités de renforcement des capacités et compétences développées par l'UICN/Sénégal.</i>	
Activité 3.2. Organiser des formations sur l'environnement et la lutte contre la pauvreté, suivies de campagnes médiatiques au niveau national menées par les participants (Mauritanie, Sénégal, Gambie, Cap Vert et Guinée)	<p><i>IOV :</i></p> <p><i>- Au moins 50 membres des réseaux d'ONG et les OP, les journalistes et les parlementaires sont formés sur la pêche INN, la problématique des stocks partagés et migration transfrontalière, lutte contre la pauvreté et genre avant la fin de la troisième année</i></p>	<p><i>- Les membres du réseau des parlementaires et élus locaux en Afrique de l'Ouest (APPEL), du PREM (Guinée), de la plateforme des femmes actives dans la pêche en Afrique et des OP de la pêche en Guinée ont été formés en 2013 par les partenaires stratégiques que sont UICN/Sénégal, ADEPA et PREM, soit un total de 400 personnes formées.</i></p>	<i>Des activités de formations ainsi que des campagnes médiatiques sont proposées et mises en œuvre dans certains pays par les structures partenaires identifiées</i>
Activité 4.1. Créer et/ou appuyer techniquement et financièrement des mutuelles d'épargne et de crédit dans les 7 pays de l'écorégion WAMER en conformité avec les orientations de la CE en matière d'appui à la micro-finance	<p><i>IOV :</i></p> <p><i>- 05 nouvelles mutuelles sont créées avant la fin du projet dont 4 en 2014</i></p>	<p><i>- La mutuelle d'Épargne et de Crédit de Popenguine (Sénégal) est appuyée pour la construction de son siège. Le contrat de l'Entreprise en charge des travaux est en cours de finalisation.</i></p> <p><i>- La mutuelle d'épargne et de crédit de MORABI (Praia, Cap-Vert) a été</i></p>	<i>Les diagnostics des mutuelles sont réalisés dans les pays et des actions sont entreprises pour appuyer certaines parmi celles qui existent ou d'en créer dans d'autres pays.</i>

	<p>- 05 mutuelles existantes sont appuyées avant la fin du projet dont 4 en 2014</p>	<p>identifiée pour être appuyée en 2014 à travers la mise en place d'une ligne de crédit.</p> <p>- La mutuelle de Gambie a été créée et porte le nom de NABA Credit Union. Les organes de gestion (Conseil d'administration, Comité de crédit et de Conseil de surveillance ont été créés.</p>	
<p>Activité 4.2. Identifier les activités génératrices de revenus et/ou de moyens de subsistance, rentables et respectueux de l'environnement dans les 7 pays de l'écorégion WAMER</p>	<p>IOV :</p> <p>- Un rapport d'identification des AGR et une analyse coûts-bénéfices des technologies avant leur introduction et leur promotion au niveau de la sous-région est disponible avant la fin de 2ème année du projet</p> <p>- 01 documentaire et 03 émissions radio en langues locales pour expliquer les fiches techniques des activités retenues sont réalisées chaque année</p>	<p>- Le contrat du Consultant pour l'étude sous régionale d'identification des AGR et une analyse coûts-bénéfices des technologies avant leur introduction et leur promotion au niveau de la sous-région a été signé et l'étude est en cours.</p>	<p>Les termes de référence d'une étude d'identification des AGR sont élaborés et un appel d'offres pour le recrutement d'un consultant est publiée dans les supports dédiés du PRCM, de WWF et des journaux de la place.</p>



<p>Activité 4.3. Organiser des formations en entrepreneuriat pour les communautés côtières dans les 7 pays de l'écorégion WAMER</p>	<p><i>IOV :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 10 formateurs par pays sont formés en entrepreneuriat avant la fin du projet</li> <li>- Un groupe d'appui mutuel sous régional en entrepreneuriat est mis en place et évalué avant la fin du projet</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Cette activité n'a pas connu de réalisation significative, cependant elles sont programmées en 2014.</li> </ul>	<p>Les types de formation à donner seront déterminées à l'issue de la validation de l'étude régionale</p>
<p>Activité 4.4. Mettre en œuvre des activités génératrices de revenus et/ou de moyens de subsistance respectueuses de l'environnement dans les 7 pays de l'écorégion WAMER</p>	<p><i>IOV :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un groupe d'expert est mis en place avant la fin de l'année 2</li> <li>- Au moins 12 AGR sont appuyées dans l'écorégion WAMER avant la fin de la troisième année du projet</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le contrat du Consultant pour l'étude sous régionale d'identification des AGR et une analyse coûts-bénéfices des technologies avant leur introduction et leur promotion au niveau de la sous-région a été signé et l'étude est en cours.</li> </ul>	<p>Les activités génératrices de revenus et respectueuses de l'environnement seront identifiées dans le cadre de l'étude sous régionale</p>
<p>Activité 4.5. . Instaurer un prix sous régional des initiatives innovatrices en matière de conservation de l'environnement et de création d'activités génératrices de revenus</p>	<p><i>IOV :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un jury de 6 personnes pour un prix sous régional des initiatives innovatrices en matière de conservation de l'environnement et de création d'activités génératrices de revenus est mis en place chaque année</li> <li>- Une cérémonie annuelle de remise du prix est organisée en marge du PRCM ou lors d'un grand événement international</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Deux (2) jury dont un pour la présélection et un autre pour la sélection définitive ont été mis en place et ont permis de choisir les lauréats du prix de la conservation GoWAMER/PRCM, édition 2013.</li> <li>- La cérémonie de remise des prix a eu lieu en marge de la clôture du forum du PRCM, le 29 novembre</li> </ul>	<p>Le prix annuel de la Conservation offert par le projet GoWAMER est lancé et les résultats de cette compétition seront proclamés lors du Forum du PRCM en novembre 2013</p>

		<i>2013 à Dakar.</i>	
--	--	----------------------	--

## V. LES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

Le projet intervient actuellement dans six pays présentant chacun des réalités sociologiques, techniques et administratives spécifiques. Il est donc important de considérer ces facteurs dans le rythme de mise en œuvre des actions programmées. Dès lors tout retard, dans la gouvernance et le fonctionnement local du projet peut influencer négativement sur les performances attendues.

Par ailleurs, la faible réactivité des équipes nationales responsables de la mise en œuvre à l'échelle nationale pour la production dans les délais requis, des rapports techniques et financiers suite à la mise à leur disposition d'une avance sur leur requête trimestrielle constituent des contraintes au respect des dispositions contractuelles. Elle ne permet pas d'honorer les conditions de décaissement exigibles au niveau du PNUD faute d'une justification de 80% des montants reçus. Il s'y ajoute que le statut des membres des équipes nationales de mise en œuvre, pour l'essentiel dépositaire de responsabilités nationales n'autorise pas leur disponibilité attendue dans le cadre du projet et une plus grande implication pour le suivi du projet et l'appropriation des acquis.

Il ressort des rapports d'activités des pays, des contraintes liées:

- au retard dans la mise à disposition des fonds de démarrage et de leur insuffisance par rapport au montant initial demandé ;
- aux procédures du guide d'exécution sont très lourdes notamment pour les prestations de services intellectuels;
- à la révision à mi parcours du PAE et du cadre logique qui a eu des effets sur l'exécution du plan de travail;
- à la faible communication entre ENMO et la Coordination régionale.

A cet égard, des dispositions sont prises par la coordination régionale en rapport avec le PNUD pour pallier les problèmes de trésorerie dans l'exécution des activités programmées en autorisant une allocation semestrielle. Des recommandations sont également formulées pour le renforcement de la communication entre la coordination régionale et l'ENMO et l'allègement des procédures qui ne portent pas préjudice à la transparence et à la fiabilité des opérations.

## VI. PERSPECTIVES ET PLAN DE TRAVAIL ANNUEL 2014

### *Perspectives*

Faisant suite aux réformes entreprises dans les modalités d'exécution du projet (telles que mentionnées sous le chapitre IV), le projet a connu un nouvel élan depuis le second semestre 2013, qui a permis d'apporter les rectifications nécessaires et d'accélérer la réalisation des activités. Ainsi, au terme de cette première année de la phase opérationnelle, des éléments de réflexion et d'intervention et de résultats concrets pour l'atteinte des objectifs du projet sont notés.

Afin de poursuivre les efforts commencés et garantir une meilleure efficacité et efficacité, la Coordination Régionale continuera d'appuyer techniquement, sous forme de suivi rapproché et proactifs des activités qui se déroulent dans les pays bénéficiaires avec les ENMO dans l'élaboration et l'exécution de leur plan de travail. Les bureaux WWF nationaux de La Gambie, de la Mauritanie et du Sénégal, au travers de leur coordonnateur national, serviront de point focal ou point de relais pour la Coordination Régionale. En Guinée, un consultant pourra être recruté pour un appui sporadique lorsque c'est jugé nécessaire. En Guinée Bissau, une personne identifiée au sein de l'IBAP sera affectée à temps plein à cette tâche. Enfin, le besoin ne s'est pas fait ressentir au Cap Vert, pays pour lequel il a été décidé d'attendre avant de prendre d'éventuelles mesures complémentaires. Dans la même optique, elle mènera directement certaines activités d'envergure régionale et procédera à des paiements directs pour l'acquisition de certains biens ou services.

Une différence notable tiendra également dans l'amélioration de la relation et de la collaboration à entreprendre avec les Délégations de l'Union Européenne. Contrairement aux décisions précédentes fixant des canaux de communication strictes et peu flexibles, il est dorénavant retenu d'impliquer techniquement directement chaque DUE dans le processus de planification, suivi et exécution des activités. En effet, au même titre que les bureaux du PNUD, les DUE abritent des informations et des experts techniques qui se révèlent souvent être d'une grande utilité pour les activités menées par le projet.

De même, une synergie avec les experts techniques pêche, environnement et sécurité alimentaire sera trouvée avec les bureaux PNUD des pays concernés, pour une implication et une collaboration efficace

Cette deuxième année d'exécution du projet sera l'occasion de pouvoir améliorer la visibilité du projet et de ses réalisations au travers de campagnes de communication d'une part, et de l'alimentation suivie du site web s'autre part.

Enfin, les possibilités d'intégration réelle du Sierra Leone seront étudiées à nouveau dans le courant du premier trimestre.

## *Plan de travail annuel 2014*

Le plan de travail 2014 est élaboré en tenant compte des nouvelles orientations projet intervenues suite à la mission de suivi de juin et août 2013 de l'Union Européenne. Les recommandations formulées à l'issue de cette mission ont été traduites en action à travers la révision du Plan d'actions écorégional (PAE), du cadre logique, des indicateurs d'efficacité et du niveau d'exécution des activités de 2013. Ainsi les activités prévues constituent une suite logique des résultats de 2013 tant au niveau national ou sous régional et/ou une réponse adéquate à la stratégie d'intervention du projet à l'échelle sous régionale.

A cet effet, toutes les institutions sous régionales présentant des avantages comparatifs avérés sur des thématiques du projet sont mises à contribution notamment la CSRP sur les aspects liés à la surveillance et à la lutte contre la pêche INN ; IUCN sur le renforcement des capacités de la société civile et l'élaboration de plan de gestion des pêcheries partagées ; le REPAO pour la gouvernance et le suivi des politiques, ADEPA sur le renforcement des capacités des acteurs et enfin UEMOA et la CEDEAO sur les politiques régionales des pêches et de surveillance.

Les activités sont identifiées en conformité avec les quatre (4) résultats attendus du projet nonobstant celles qui relèvent de la coordination, de la gestion et du suivi – évaluation de l'axe 5. La mise en œuvre des activités s'effectuant à deux niveaux : (i) national et (ii) régional selon la dimension géographique et l'ampleur de la problématique à résoudre. Toutefois, les acquis d'une activité circonscrite à l'échelle nationale peuvent faire l'objet de démultiplication ou de capitalisation à l'échelle sous régionale. Ce PTA 2014 est joint en annexe 19.

## VII. CONCLUSION

Nonobstant les difficultés liées au démarrage des activités à l'échelle des pays et celles-ci induites par le recadrage des documents de planification à savoir (i) le Plan d'action Eco régional(PAE), (ii) le cadre logique et (iii) et les indicateurs de performances du projet, des résultats tangibles ont été obtenus en 2013.

La Coordination régionale a densifié la collaboration avec les ENMO pour la conduite des activités retenues d'une part ainsi que la tenue régulière des instances de gouvernance comme le comité de pilotage, le comité technique, les réunions statutaires et tripartite. La collaboration et la participation des DUE/pays et des délégations du PNUD aux activités du projet ont été discutées et clarifiées de même que les articulations et synergies à rechercher et développer avec les institutions régionales et sous régionales comme la CEDEAO et l'UEMOA.

En 2014, le projet devrait atteindre sa vitesse de croisière avec un démarrage des activités dès le premier trimestre de l'année au regard de la dynamique qui a prévalu lors du dernier comité de pilotage avec l'engagement réaffirmé des pays.

Enfin, les études préalables à la mise en œuvre de certaines activités ont été développés en 2013 comme l'amélioration de l'efficacité de gestion et du financement des AMP, les plans de gestion et d'aménagement des ressources partagées, les activités génératrices de revenus, l'amélioration des filières et chaînes de distribution des produits halieutiques, la lutte contre la pêche INN, l'amélioration de la gouvernance des pêches et de l'environnement, le renforcement des capacités d'influence de la société civile, des ONG et autres réseaux de journalistes et des parlementaires, etc.

La disponibilité, la qualité et la certification sanitaire des produits halieutiques destinés à la consommation locale ou à l'exportation demeurent des priorités d'action du projet d'autant plus que les conditions de maintien des agréments à l'exportation vers le marché de l'Union Européenne reste une préoccupation dans la sous-région avec les dernières missions d'évaluation de l'OAV.

## VIII. ANNEXES

- ANNEXE 1. Rapport d'étude sur la qualité, la commercialisation et les filières de distribution des produits halieutiques au Sénégal
- ANNEXE 2. Rapport d'évaluation et de suivi de la gouvernance des pêches dans
- ANNEXE 3. Situation de référence sur la cohérence de politiques dans la gestion des ressources marines et côtières en Afrique de l'Ouest l'écorégion WAMER
- ANNEXE 4. Rapport de validation des plans de gestion de la Sardinelle au Sénégal
- ANNEXE 5. Rapport sur les plans d'aménagement de la courbine et du mullet au Sénégal et en Mauritanie
- ANNEXE 6. Rapport d'évaluation de l'efficacité de gestion des AMP
- ANNEXE 7. Rapport sur la lutte contre la pêche INN dans l'écorégion WAMER
- ANNEXE 8. Rapport sur la gestion de la capacité de pêches et la reconstitution des captures
- ANNEXE 9. Tableau récapitulatif des conventions et partenariat 2013 et état d'avancement
- ANNEXE 10. Rapport sur le renforcement des capacités des réseaux de journalistes et parlementaires et élus locaux.
- ANNEXE 11. Rapport sur la formation et l'animation de la plateforme des femmes actives dans le secteur de la pêche et l'environnement en Afrique de l'Ouest (ADEPA)
- ANNEXE 12. Rapport sur le diagnostic des Mutuelles d'épargne et de crédit dans l'écorégion WAMER
- ANNEXE 13. Plan d'Action Eco régional (PAE)
- ANNEXE 14. Cadre logique et liste des indicateurs de performance du projet
- ANNEXE 15. Cartographie des interventions des projets et programmes dans l'écorégion WAMER
- ANNEXE 16. Rapport du Comité Technique de décembre 2013
- ANNEXE 17. Rapport du Comité de Pilotage de décembre 2013
- ANNEXE 18. Activités de communication du projet GoWAMER en 2013.
- ANNEXE 19. Plan de Travail Annuel 2014 (PTA 2014)

